

OFIS store Shopping. No limit.

Ordinateur GX 760 + Imprimante HP 1515

145.000 TTC

STOCK LIMITE

LibreOffice + Antivirus + Microsoft Offers

01 600 00 00 | Bd Sassou Nguesso, MPILA (En diagonale CFAO)

LA SEMAINE AFRICAINE

64^{ème} année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3551 du Mardi 8 Décembre 2015 - 64^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 - CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06.678.76.94 / 05.528.03.94 / 06.889.98.99 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Retraite spirituelle des évêques du Congo à Liambou (diocèse de Pointe-Noire)



Les évêques du Congo et Mgr Gérard Defois (2^e de g. à dr.)

Les évêques décident de relancer la croisade de prière pour la paix au Congo

(P.9)

Focac (Forum Chine-Afrique de coopération) de Johannesburg (Afrique du Sud)

Avec ses 60 milliards de dollars pour l'Afrique, la Chine a créé l'événement!



Poignée de main entre les présidents Xi Jiping et Jacob Zuma. (P.3)

Circulation routière

Les véhicules aux vitres fumées désormais interdits de circulation

(P.3)

Après la promulgation de la Constitution

Denis Sasou-Nguesso pour des institutions en adéquation avec la nouvelle Constitution

(P.3)

Bonaventure Mbaya, président de la Convergence citoyenne

«Le respect des Constitutions est une position de principe»

Interdit de sortir du pays, l'ancien ministre exprime son indignation

(P.15)



OKEN PALACE HOTEL
Home Away From Home

Séjournes à Pointe-Noire, sans dormir n'importe où !
Choisissez **OKEN PALACE HOTEL**

Situé à Pointe-Noire, hôtel à 5 étoiles.
Located in Pointe-Noire, 5-star hotel.

U.pa.d.s

Le secrétariat national exige la libération des dirigeants et militants arrêtés

(P.8)

C.n.r (Conseil national des républicains)

Démission de cinq responsables du parti

(P.3)

DEVEL S.A.
Ingénierie - Conseil - Formation

DEVEL SA: Calendrier des formations du 1er trimestre 2016 (P.10)

C2A Conseils Associés en Afrique Congo
Cabinet de Conseil Juridique et Fiscal
Partenaire STC PARTNERS
327, Avenue Marien NGOUABI, Immeuble SCI les Cocotiers, 1er étage Appt. 102
B.P.: 4905, Pointe-Noire
Tél.: 06 953 97 97

ALLIANZ CONGO ASSURANCES

Entreprise régie par le Code des Assurances
Société Anonyme Avec Conseil d'Administration
Au Capital de Francs CFA: 1 000 000 000, entièrement libéré
Siège Social: Résidence Gabriella
B.P.: 340, Pointe-Noire, République du Congo
RCCM n° CG/PNR/12 B 387

PRESENTATION DE RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2014, PRESENTATION DES RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, APPROBATION DES COMPTES ET CONVENTIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014, AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014, QUITUS AUX ADMINISTRATEURS, MISE EN HARMONIE DES STATUTS.

Suivant le procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Mixte en date du 21 mai 2015, les Actionnaires de la société ALLIANZ CONGO ASSURANCES ont adopté des décisions suivantes:

- 1- Présentation de rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes de l'exercice 2014;
 - 2- Présentation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes;
 - 3- Approbation des comptes et conventions de l'exercice clos le 31 décembre 2014;
 - 4- Affectation des résultats de l'exercice 2014;
 - 5- Quitus aux administrateurs.
- Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, en date du 23 juin 2015, du procès-verbal des

délibérations de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires, sous le numéro 15 DA 841.

6- Mise en harmonie des statuts:

L'Assemblée Générale des actionnaires a décidé de la mise en harmonie des statuts de la société ALLIANZ CONGO ASSURANCES, conformément à l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, amendé le 30 janvier 2014, et entré en vigueur, le 05 mai 2014.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, en date du 26 novembre 2015, du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Mixte, sous le numéro 15 DA 1600.

Pour avis.

MAÎTRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT

Notaire

Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA (à côté de FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement), Centre-ville Brazzaville.

Tél: (00242)06.668.58.14/04.418.20.81, B.P.: 15.244

E-mail: guinotgiscard@yahoo.fr/etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
République du Congo

ANNONCE LEGALE

«SOCIETE ORIENT» S.O-S.A.R.L.U

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au Capital de 1.000.000 de FRANCS CFA
Siège Social: 10, Avenue des Trois Martyrs, Ouézzé, Brazzaville.
RCCM: CG/BZV/15 B 6194/REPUBLIQUE DU CONGO.

CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire, en la résidence de Brazzaville, le 9 novembre 2015, enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 11 novembre 2015, sous Folio 199/11, numéro 1439, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: «SOCIETE ORIENT», en sigle S.O;
Forme Sociale: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle (S.A.R.L.U);
Associée Unique: Madame ELLA Emi.ienne Julie Natalie;
Capital Social: Un Million(1.000.000) FRANCS CFA, divisé en cent (100) parts de DIX MILLE (10.000) FRANCS CFA chacune, Numérotées de 1 à 100, entièrement libérées par l'associée unique;
Siège social: 10, Avenue des trois Martyrs, Ouézzé, Brazzaville;
Objet social. La société a pour objet, en République du Congo:

* L'importation et l'exportation des machines et équipements électriques, équipements et outils informatiques et des produits alimentaires; la distribution, la commercialisation en gros, demi-gros et détails de tous produits alimentaires;
* Les études, la mise au point, la réalisation et l'exploitation de tous projets de production, de transport, de distribution de l'énergie électrique et de tous travaux connexes;
* Les études, la mise au point, la réalisation et l'exploitation de tous projets de production, de transport, de distribution d'eau et de tous travaux connexes;
* La conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance des applications (logiciels) informatiques, la maintenance, la réparation des équipements informatiques et électroniques;
* Les études, la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance de tous projets de réseau de télécommu-

nication et électronique; * L'achat et la vente de matériels de matériels informatiques et bureautiques; * La prise de participation de la société dans toutes sociétés congolaises ou étrangères créées ou à créer ayant un objet similaire ou connexe; * Les prestations de services dans le domaine de l'énergie, de l'hydraulique et des nouvelles technologies de l'information; * La conception, la fabrication, l'exploitation, la maintenance et la réparation des équipements électriques, pneumatiques et hydrauliques; * La collecte, le transport et le traitement des ordures ménagères; * Tous les travaux liés à la protection de l'environnement; * La construction des bâtiments et travaux publics.

Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation;

Déclaration notariée de souscription et de versement: aux termes d'une déclaration de souscription et de versement reçue par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, le 9 novembre 2015, et enregistrée au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 11 novembre 2015, sous folio 199/10, numéro 1438, il a été constaté que toutes les parts souscrites ont, intégralement, été libérées par l'associée unique;

Gérant statutaire: Monsieur OTIA Chancel Armany, de nationalité congolaise;

Dépôt légal: a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 19 novembre 2015, sous le numéro 15 DA 1090;

Immatriculation au R.C.C.M: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 19 novembre 2015, sous le numéro CG/BZV/15 B 6194.

Pour avis,

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT,
Notaire

Maître Sandra Célia M'BATCHI-DHELLO BOUBAG, Notaire à Pointe-Noire, en son Etude sise 357, Avenue Boulevard Charles De Gaulle (au-dessus de Super Sonic, face PARK N SHOP), Boîte Postale: 4003, Téléphone: (242) 05.523.85.38; 06.631.74.01.

INSERTION LEGALE

Le Notaire ci-dessus nommé a, suivant acte authentique, reçu le douze octobre deux mille quinze, enregistré folio 180/17, n°7448, procédé à la création de la société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée à caractère Unipersonnel;

Dénomination: «RDNC PHARMA»;

Objet: La société a pour objet, directement ou indirectement, en République du Congo et dans tous pays:
- Représentation médicale;
- Promotion médicale;
- Diffusion pharmaceutique et parapharmaceutique.

Et, plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières

ou immobilières se rattachant, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus, et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, le tout pour son propre compte ou pour le compte des tiers;

Capital: FRANCS CFA UN MILLION (1.000.000);

Siège: Le siège social est fixé à Pointe-Noire, rond-point ILAMA, sur l'avenue Nelson MANDELA, Quartier Socoprise;

Gérance: Par Monsieur Léon LIKIBI;

R.C.C.M: la société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro CG/PNR/15 B 676.

Pour avis,
Le Notaire.

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

En vu du recrutement d'un consultant pour mener l'enquête sur le bien être émotionnel.



Dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Appui au Renforcement de la réponse nationale au VIH auprès des populations à risque en République du Congo ».

La Croix-Rouge Française a l'intention d'utiliser une partie du financement accordé au titre de cette subvention pour financer le contrat de service d'un consultant national (junior).

Le Coordonnateur du projet invite les individus et bureaux d'études intéressés par le présent avis, à manifester leur intérêt en vue de fournir les services décrit ci-dessus. Profil du consultant

- Etre expert en mise en œuvre d'étude, notamment dans le domaine de la santé publique et /ou de soutien psychologique ;
- Ou être psychologue de préférence nationale ayant une parfaite connaissance de la problématique du VIH au Congo et de préférence auprès des enfants.

- Le consultant sera sélectionné sur la base de ses qualifications ainsi que de son expérience d'étude dans un contexte et sur un sujet similaire.

Les critères suivants seront particulièrement appréciés dans la grille de sélection :

- Diplôme d'études supérieures (minimum Master) en psychologie, sciences sociales, épidémiologie, santé publique ou dans des domaines connexes;
- Expérience dans la conception, la planification et la mise en œuvre d'études liées à la santé et / ou secteur psycho social;
- Compétences en suivi évaluation et analyse de données dans les services de soins de santé, de la psychologie; une expérience spécifique dans le domaine du VIH est indispensable ;
- Excellentes compétences en analyse et

rédaction de rapports;
- Une expérience de travail antérieure en République du Congo serait un atout.

- Une expérience de travail avec le mouvement Croix -Rouge/ Croissant rouge serait un atout.

En plus du CV, le consultant intéressé doit soumettre une lettre de motivation dans laquelle il détaillera la manière dont il pense répondre aux exigences de la consultation.

Le dossier devra également comprendre:
- Une brève description de la méthodologie et des outils proposés ;

- Le plan de travail provisoire
- Le calendrier et le budget incluant les honoraires ainsi que les coûts connexes

Les termes de référence sont disponibles au secrétariat de la Croix-Rouge française, n°8 rue Lucien FOURNEAU, en face du Ministère de la Fonction Publique.

Adresse de soumission des offres

Les candidatures devront être envoyées au plus tard le lundi 21 décembre 2015, sous-pli fermé, au coordinateur de l'Unité de Gestion du projet (Monsieur Nazaire Bakala).

Par voie électronique à Natacha NKOUKA, secretugp-congo.frc@croix-rouge.fr avec en copie respugp-congo.frc@croix-rouge.fr; hod-congo.frc@croix-rouge.fr; hod1-congo.frc@croix-rouge.fr

A indiquer sur l'enveloppe : «recrutement d'un consultant national pour mener l'enquête sur le bien être émotionnel»

Date de publication: 07/12/2015

Nazaire BAKALA
Le Coordonnateur du projet

Focac (Forum Chine-Afrique de coopération) de Johannesburg (Afrique du Sud)

Avec ses 60 milliards de dollars pour l'Afrique, la Chine a créé l'événement!

Forum de discussion pour une plus grande coopération économique entre la Chine et l'Afrique, organisé tous les trois ans depuis 2000, le Focac (Forum Chine Afrique de coopération) s'est réuni, cette année, à Johannesburg, en Afrique du Sud, du 3 au 4 décembre 2015. Ce 6^e rendez-vous, qui a réuni tous les dirigeants du continent, dont Robert Mugabe, le président zimbabwéen, président en exercice de l'Union africaine, a été marqué par l'annonce solennelle du président chinois, Xi Jinping, qui octroie au continent africain, pour les trois ans à venir, une enveloppe de 60 milliards de dollars, créant ainsi l'événement.

En effet, dans son intervention, le président de la République Populaire de Chine, Xi Jinping, a indiqué que «la Chine a décidé d'octroyer un total de 60 milliards de dollars d'aide financière, incluant 5 milliards de prêts à taux zéro et 35 milliards de prêts à taux préférentiels». Cet engagement a été accueilli avec «gratitude» au moment où l'Afrique souffre du ralentissement de la croissance chinoise. Cette enveloppe est destinée à financer dix programmes de coopération sur trois ans, dans les domaines notamment de l'agriculture, de l'industrialisation, de la réduction de la pauvreté, de la santé, de la culture, de la sécurité, de la protection de la nature, du développement vert, etc. Par ailleurs, la Chine a décidé de fournir aux pays africains affectés par les effets d'El Nino avec des mauvaises récoltes, des aides alimentaires d'urgence d'une valeur d'un milliard de yuans (environ cent milliards de francs Cfa); d'effacer les «dettes gouvernementales sans intérêt échues fin 2015» des pays africains les moins

avancés. Dans le cadre du Programme de paix et de sécurité, la Chine va octroyer «une aide sans contrepartie à l'Union africaine de 60 millions de dollars, pour appuyer la construction et les opérations de la Force permanente africaine et de la capacité africaine de réaction rapide aux crises». Cette série d'annonces a fait que le président Mugabe a qualifié d'«historique», ce forum Chine-Afrique. «Je suis sûr que vous serez d'accord avec moi pour réserver au président chinois un tonnerre d'applaudissements», a-t-il lancé, dans la salle. Et le président sud-africain, Jacob Zuma, de dire: «L'annonce du plan en dix points nous a pleinement convaincus que la Chine écoute ce que l'Afrique a à dire. De ce fait, elle n'est pas venue avec ses propres idées, mais s'est adaptée aux attentes des dirigeants africains». L'hôte du forum n'a pas manqué de donner une pique aux pays occidentaux: «Les pays occidentaux étaient restés en Afrique pendant des siècles pour s'accaparer les ressources africaines. Ils devraient admettre ce qu'ils



Pendant le forum.

ont fait. Certains (des pays occidentaux) sont devenus riches grâce aux ressources qu'ils ont prises en Afrique. Ils n'ont jamais pensé à aider l'Afrique à se développer». En tout cas, la Chine a ainsi confirmé sa place de premier partenaire de l'Afrique, devant les États-Unis, l'Union européenne, la France et le Royaume-Uni. A l'heure de la conférence internationale sur les changements climatiques, qui se tient à Paris (France), la Chine prend à cœur les préoccupations environnementales. Le président Xi Jinping a promis que «la coopération sino-africaine ne se ferait jamais au détriment des écosystèmes et des intérêts à long terme de l'Afrique». C'est pourquoi son pays s'est ainsi engagé à «mettre en œuvre cent projets d'énergie propre, de protection de la faune et de la flore ou encore de développement agricole respectueux de l'environnement». De retour de Johannesburg, le président de la République,

Denis Sassou-Nguesso, a tenu un point de presse, à l'aéroport international Maya-Maya, au cours duquel il a donné ses sentiments sur cet important engagement de la Chine. «Vous voyez bien que dans notre pays, nous n'avons pas eu tort d'engager la réalisation des infrastructures de base. Je pense que sur ces 60 milliards de dollars, 35 milliards seront consacrés à l'effort de réalisation des infrastructures de base, c'est-à-dire routes, aéroports, ports, chemins de fer, électricité, télécommunications et j'en passe. Les infrastructures toujours, pour soutenir l'effort de modernisation de l'agriculture. Voilà un autre axe: modernisation de l'agriculture en Afrique; industrialisation de l'Afrique. Tous ces axes ne sont pas loin de ce que nous-mêmes, nous avons arrêté, ici, dans notre projet «Chemins d'avenir», a-t-il indiqué.

Joël NSONI

Après la promulgation de la Constitution

Denis Sassou-Nguesso pour des institutions en adéquation avec la nouvelle Constitution

De retour de Johannesburg, en Afrique du Sud, où il a participé au sommet Chine-Afrique, le président de la République, Denis Sassou-Nguesso, a regagné la capitale, Brazzaville, en milieu de journée, dimanche 6 décembre 2015, en compagnie de son épouse, Mme Antoinette. A l'occasion d'une conférence de presse qu'il a tenue, à l'aéroport même, il a abordé les questions liées au forum de coopération Chine-Afrique et à la conférence internationale de Paris sur les changements climatiques.



Le président de la République Denis Sassou-Nguesso.

Répondant à une question de notre confrère, Joachim Mbanza, sur «la poursuite du processus de mise en œuvre de la nouvelle Constitution», le chef de l'Etat a promis qu'il va s'exprimer sur la question, avant la fin de ce mois de décembre. Pour lui, «toutes les institutions doivent être, au fur et à mesure, en adéquation avec l'esprit et la lettre de la nouvelle Constitution». «J'aurai l'occasion de m'exprimer plus au fond, sûrement, sur cette question, avant la fin de ce mois. En tout état de cause, la nouvelle Constitution devra être mise en œuvre, pour qu'il y ait des institutions plus pratiques, toutes les institutions au fur et à mesure, en adéquation avec l'esprit et la lettre de la nouvelle Constitution qui est promulguée. J'aurai l'occasion de m'exprimer sur cette question, plus en profondeur, avant la fin de l'année», a-t-il dit.

J. NSONI

Circulation routière

Les véhicules aux vitres fumées désormais interdits de circulation

Par décision administrative, le Ministère de l'intérieur et de la décentralisation a interdit la circulation, par souci de sécurité publique, des véhicules aux vitres latérales fumées. Cette décision, qui n'a malheureusement pas été rendue publique jusque-là, est mise en application par la police routière, depuis la semaine dernière, dans la capitale Brazzaville. Les véhicules aux vitres latérales et arrière fumées ou sur-teintées sont arrêtés et placés en fourrière. Seulement, la réglementation ne semble pas avoir prévu les amendes à payer ou la procédure à suivre, pour se mettre en règle. Conséquence: malgré cette opération, qui se déroule de manière timide, les véhicules aux vitres fumées de manière parfois opaque circulent en toute liberté dans les villes congolaises.

Selon la réglementation, rien n'interdit à un automobiliste de mettre un film teinté ou fumé sur les vitres latérales et arrière de son véhicule. Le phénomène est devenu une mode dans la circulation routière, où l'on voit des véhicules de luxe, des grosses cylindrées 4x4 appartenant à la bourgeoisie étatique, avec des vitres fumées parfois de manière très opaque qu'il n'est pas possible de voir le chauffeur et ses passagers à bord. Le filmage des vitres latérales et arrière est prisé par les autorités publiques elles-mêmes, pour passer inaperçus. On évoque, parfois, des raisons de sécurité pour justifier les vitres fortement teintées. Dans les milieux de la force publique, les officiers eux-mêmes s'y sont lancés. Depuis, le phénomène a

atteint les milieux privés. De plus en plus de voitures aux vitres teintées de façon très foncée envahissent la circulation routière. Or, depuis la multiplication des attentats à travers le monde et en Afrique, avec Boko Haram, les véhicules aux vitres fumées sont devenus une menace à la sécurité publique. Après la série d'attentats qui a ensanglanté la région parisienne, en novembre dernier, le gouvernement français a pris la décision d'interdire «le sur-teintage des vitres latérales avant des véhicules», à partir du mois de janvier prochain. Un décret est attendu, à ce propos, au nom de la sécurité routière. Des amendes sont prévues aux contrevenants à cette mesure. Au Tchad, depuis les attentats sanglants du mois de



L'usage de vitres fumées ne garantit pas la sécurité publique.

juin dernier, les véhicules aux vitres fumées sont désormais interdits de circulation. En effet, l'un des véhicules qui était rentré à l'école de police de N'Djaména et qui avait explosé avait des vitres fumées. Le gouvernement de Brazzaville a préféré prévenir, en prenant la mesure d'interdire la circulation des véhicules aux vitres opaques. Seulement, cette décision, qui n'a pas jusque-là été annoncée de manière officielle, n'est que, timidement, appliquée. Pour l'instant, on remarque que ces véhicules circulent librement, alors qu'ils devraient être retirés de la circulation ou, en tout cas, se débarrasser du filmage de leurs vitres. A

moins qu'on ne tombe dans la pratique malheureuse «de deux poids deux mesures», cette interdiction devrait frapper tout le monde sans exception: autorité comme simple citoyen, car tout le monde est égal devant la loi. A quand la disparition, dans la circulation routière, des véhicules aux vitres fumées? Un délai raisonnable devrait être annoncé. Lutter contre ce phénomène, c'est garantir la sécurité publique, car on ne sait jamais: à l'intérieur d'une voiture aux vitres opaques peuvent circuler de présumés terroristes capables de mitrailler une terrasse de café, avant de s'enfuir.

MM.

C.n.r (Conseil national des républicains)

Démission de cinq responsables du parti

Dans une lettre en date du 3 décembre 2015, adressée au président du C.n.r (Conseil national des républicains), Frédéric Bintsamou, alias Pasteur Ntoui, cinq responsables de ce parti ont décidé de claquer la porte du C.n.r. Il s'agit de Chris Walembaud, Julien Euloge Libota, Barnabé Boukongou, Mesmin Jules Eric Malanda, Arsène Mbizi Massamba, God Darly Okiemy et Alain Mbamba. Voici l'intégralité de cette lettre de démission.

«En raison de ce que la ligne doctrinale politique que nous croyions défendre, portant sur la consolidation de la paix et la promotion de la démocratie pacifique devant nous conduire vers une alternance démocratique apaisée, n'est plus en harmonie avec les aspirations qui sont les vôtres; et tenant compte du climat de méfiance qui a prévalu à l'approche et après les moments du vote référendaire du mois d'octobre dernier, qui ne garantit plus une collaboration optimale, Nous, Chris Antoine Walembaud, Julien Euloge Libota, Barnabé Boukongou, Mesmin Jules Eric Malanda, Arsène Mbizi Massamba, God Darly Okiemy et Alain Mbamba, respectivement, secrétaire général, secrétaire général adjoint, secrétaire national à la formation politique, secrétaire national à l'environnement et développement durable, premier secrétaire de la Fédération de Brazzaville, secrétaire fédéral de Pointe-Noire aux élections et premier secrétaire de la Fédération de la Likouala du Conseil national des républicains, avons décidé de mettre un terme à l'exercice de nos fonctions et de démissionner du parti, afin de lui permettre de se trouver d'autres animateurs dignes, capables de mieux conduire ses destinées, conformément à votre vision. Tout en préservant les rapports de fraternité patriotique qui sont nés au terme de ces moments de collaboration entre le C.n.r, vous et nous, nous vous souhaitons bonne continuation».

Cabinet Comptable Duval

N°001/AFPAA-CCD/2015

Appel à manifestation d'intérêt (AMI) relatif à l'accompagnement des microfermes agricoles et de l'alimentation dans le cadre de l'inclusion productive au Congo Date limite de réponse: 30 Janvier 2016

1- Le contexte

Le Cabinet Comptable Duval a signé un protocole accord avec l'Association pour le Financement Participatif de l'Agriculture et de l'Alimentation (AFPAA) dans le cadre de son programme d'«inclusion productive» et l'insertion visant à donner aux populations vulnérables les moyens économiques de sortir définitivement de la misère, par l'emploi, la formation professionnelle et le microcrédit, lequel a pour consistance spécifique le déploiement des microfermes de permaculture tropicales répondant à l'attente des publics congolais selon un modèle élaboré par l'association. Un accompagnement technico-fonctionnel sera nécessaire pour enraceriner le projet au sein des porteurs de projet.

Le processus de mise en œuvre défini dans ce document prévoit en première étape le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) auprès des prestataires de service et des fournisseurs en agroalimentaire congolais et étrangers installés ou exerçant le principal de leur activité au Congo Brazzaville ou à l'étranger.

Cette démarche doit permettre de mettre en place une négociation relative aux propositions des prestataires de service et des fournisseurs en agroalimentaire ayant répondu à cette manifestation d'intérêt, dans la perspective d'aboutir à un contrat d'objectif et de moyens (COM) avec les prestataires et fournisseurs concernés.

Dans l'objectif de s'assurer de la conformité de l'opération, il est prévu que le Cabinet adresse à l'Autorité des marchés une pré-notification de cet Appel à Manifestation d'Intérêt.

Le Cabinet Comptable sera chargé de:

- préparer les contrats d'objectifs et de moyens (COM) avec les prestataires de service et les fournisseurs locaux ou nationaux retenus aux termes des négociations précitées, en vue de leur examen par le cabinet Comptable Duval commis à cet effet par l'AFPAA.
- mettre en place, dans le cadre d'un tel examen, la base de suivi des contrats d'objectifs et de moyens (COM);
- proposer, toujours dans le même cadre, la création d'une Institution Mixte Ouvert ayant pour vocation de faire participer, avec leurs propres orientations, d'autres structures publiques (Ministères, collectivités locales, les associations et la société civile...) au projet considéré et/ou à ses développements.

2- Objet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objet:

- d'identifier les entreprises locales, nationales ou étrangères susceptibles d'être intéressées à exécuter et mettre en œuvre l'accompagnement recherché par les porteurs de projet ou à contribuer à le faire;

- d'engager un processus de négociations avec le Cabinet dans l'objectif de formaliser un partenariat à travers un contrat d'objectifs et de moyens (COM) lors d'une seconde étape, le projet de COM sera soumis à l'examen de l'AFPAA.

L'AMI doit éclairer la préparation des contrats d'objectifs et de moyens (COM) en recueillant les attentes et les contraintes des prestataires de service et des fournisseurs intéressés, ainsi que les conditions et les modalités de participation à la mise en place du projet.

Les prestataires de service et les fournisseurs locaux, nationaux ou étrangers intéressés sont invités à répondre avec soin au présent appel à manifestation d'intérêt, cette étape devant leur permettre d'engager la réflexion sur les futurs services et prestations à mettre en place.

Le Cabinet se réserve le droit d'utiliser ou non tout ou partie des réponses qui seront apportées dans le cadre du présent appel à manifestation d'intérêt.

La responsabilité du Cabinet ne saurait être engagée dans le cas où il déciderait de ne pas donner suite au présent appel à manifestation d'intérêt.

3- Périmètre d'accompagnement permanent

Pour le présent appel à manifestation d'intérêt, le terme «cadre d'accompagnement permanent» désigne les prestations de service et de fournitures proposées par les entreprises locales, nationales ou étrangères, et répondant à des objectifs d'intérêt public tels que définis par l'AFPAA dans le cadre de l'«inclusion productive» et de l'insertion par le travail des publics vulnérables.

A-Objectifs

Une série d'objectifs assignés aux prestataires de service et aux fournisseurs sera fournis en format électronique à la demande des candidats à cet appel à manifestation d'intérêt. Il est attendu que les proposants s'approprient et nourrissent ces éléments dans leur réponse.

Dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens (COM) prévu pour une durée de 5 ans à compter de la date de lancement des activités d'accompagnement qui seront étalés progressivement sur 3 ans et 2 ans de consolidation. Les entreprises choisies pourraient mieux maîtriser la mise en œuvre de leurs investissements, dans le respect de leur indépendance et de leur règle de gestion:

1. Le socle d'une identité complexe

Comme beaucoup d'autres pays, le Congo est un creuset de différentes cultures, fruit de sa géographie aussi bien que de son histoire propre et de l'Histoire ancienne comme récente. Cet état de fait bien connu peut représenter aussi bien une force qu'une faiblesse.

Le négliger serait en tout état de cause une erreur.

Objectif: définir et faire partager le creuset d'une identité fondée sur une diversité à la fois acquise, admise et dépassée pour développer l'agriculture.

2. Le choix de modes de vie de qualité

Le partage de la qualité de vie au sein du territoire, avec son capital de paysages, de climats, de relations sociales, avec le goût de la fête, des sports, avec la variété des loisirs de proximité et la tempérance des relations humaines, figure parmi les toutes premières valeurs identifiées par les enquêtes approfondies comme par les «nouveaux venus». Cette reconnaissance est pourtant parfois la grande oubliée des acteurs nationaux eux-mêmes.

Objectif: renforcer le sentiment original du «bien-vivre au Congo» pour ceux qui le découvrent comme pour ceux qui y résident.

3. La force d'un pays en marche avant

Les qualités identitaires fondamentales, originalité de cultures spécifiques d'une part, plaisirs de vie partagés d'autre part, constituent seulement le socle du «message» congolais. Même si ouverture et tolérance en sont des constituantes, les identités patrimoniales congolaises doivent être le ferment de la créativité territoriale et non un aboutissement «paisible» autant que stéréotypé.

Objectif: Identifier et accompagner, au-delà des archétypes, les dynamiques de progrès de chaque porteur de projet, au cœur-même des activités d'insertion de l'AFPAA... Repérer et aider par la médiation au dépassement des controverses ou des freins, des enfermements territoriaux, des handicaps objectifs ou imaginaires.

4- Synthèse

En raison d'une activité d'insertion par le travail en cours de construction au niveau, local et national, en tout cas en ce qui concerne l'accompagnement permanent des activités d'insertion par le travail notamment dans le domaine de l'agriculture, c'est pour cette raison, qui n'est certes pas unique que l'AFPAA doit disposer d'un socle de références en matière d'accompagnement des publics vulnérables qui contribueront à lui permettre d'identifier au mieux, avec force les avantages et les contraintes, les opportunités qu'elle peut saisir comme les menaces qui peuvent la retenir.

B. Principes contractuels

1. Déontologie

Le Cabinet souhaite attirer particulièrement l'attention des proposants sur l'engagement qui leur sera demandé, dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens (COM) qu'ils pourraient être conduits à conclure avec l'AFPAA, sur les principes déontologiques suivants:

(Suite en page 5)

(Suite de la page 4)

- En cohérence avec les cadres contractuels existants entre l'AFPA et d'autres institutions congolaises ou internationales, qu'il importera de respecter dans leur totalité, les programmes relevant de l'accompagnement doivent respecter les règles déontologiques définies par les autorités de régulation et la réglementation congolaise;

- Le Cabinet se réserve le droit d'opposer son refus de voir associer aux programmes relevant de l'accompagnement à d'éventuels partenaires commerciaux dont les secteurs d'activités ou les pratiques seraient de nature à porter atteinte à l'image de la collectivité nationale, notamment en ce qui concerne la cohérence de ses objectifs.

2. Information

Par souci de transparence, le Cabinet pourrait organiser des ateliers et des visites des sites aux prestataires et fournisseurs qui le souhaitent.

4- Les différentes personnes morales susceptibles d'être candidates

A. Définition d'accompagnement à vocation locale ou nationale

Est un service à vocation locale tout service dont la zone géographique équivaut à une partie du territoire national. Le présent appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux prestataires de services et aux fournisseurs à vocation locale ou nationale, permettant à toutes les microfermes de bénéficier de tous les services nécessaires à leurs exploitations et à leurs pérennités.

B. Personnes morales susceptibles d'être candidates

Peuvent répondre à l'appel à manifestation d'intérêt les entreprises locales, nationales ou internationales, les sociétés commerciales ou les associations déclarées -selon la loi du 1er juillet 1901- locales, nationales ou étrangères des domaines suivants:

- Microassurance agricole (Responsabilité Civile et protection de l'outil de travail, catastrophes naturelles);
- Cabinet d'assistance juridique ou centre de gestion agréé;
- Protection sociale de l'agriculteur (Accord avec la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale);
- Inclusion financière en milieu agricole (Accords avec les sociétés de microfinances et les micro-crédits).
- Gestion d'une mutuelle obligatoire des microfermiers;
- Gestion d'un ou plusieurs fonds de stabilisation et de caution solidaires;
- Leasing agricole;
- Formation;
- Production des intrants agricoles;
- Bourse agricole;
- Production de l'électricité et de l'hydraulique agricole;
- Centrale d'achat;
- Normalisation de la production agricole destinée à l'exportation;
- Laboratoires d'analyses et de certification;
- Mise en place d'un espace numérique pour l'emploi et la formation avec le concours des partenaires cyberspaces ou cybercafés installés sur l'étendue du territoire ou à créer, nécessaire au déploiement d'un portail national;
- Entreprise de construction de micro poulailler,

microporcherie, cages flottantes, ruches etc.

- Entreprise de prestations logistiques;
- Mise en œuvre des unités de production, de conservation, de transformation, de transport et de stockage;
- Prestations de logistique intégrale adaptée à l'agro-alimentaire;
- Etc.

5. Le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM)

Comme précisé ci-avant, le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objectif d'engager un processus de négociations entre le Ministère et les prestataires de service et les fournisseurs des produits agroalimentaires locaux et nationaux intéressés.

Ces négociations doivent permettre de définir les termes d'un partenariat formalisé par un contrat d'objectifs et de moyens (COM).

Il convient toutefois d'attirer l'attention du répondant sur les conditions préalables à la signature et à la mise en œuvre du projet de COM résultant de la présente démarche:

- S'agissant d'un partenariat dont l'incidence financière peut être assimilée à une aide d'État, le Cabinet prévoit de le notifier dans le cadre d'un marché public.

Les principales clauses du Contrat d'Objectifs et de Moyens concerneront les points suivants:

- La définition des missions assignées aux prestataires de services;
- La définition des fournitures;
- La durée du Contrat d'Objectifs et de Moyens, ses modalités de reconduction et de résiliation: le Contrat d'Objectifs et de Moyens entrera en vigueur à la signature du document pour une durée de 5 ans, cette durée étant déterminée conformément aux dispositions des accords de fournitures ou de prestation de service.
- Le montant et les modalités d'allocation de la subvention ainsi que l'analyse permettant de calculer sa proportionnalité au regard des coûts engendrés par l'exécution des missions;
- Le Cabinet sera chargé du respect des termes du contrat, en particulier de l'affectation des fonds alloués à la réalisation des objectifs d'accompagnement, dans le respect de l'indépendance de chaque entreprise cocontractante.

Celle-ci devra à cet effet produire un compte rendu financier annuel permettant au Cabinet de s'assurer de la bonne exécution des missions d'intérêt général qui ont été assignées aux entreprises retenues, et de la bonne affectation des fonds alloués à l'exécution de ces missions.

Il est par ailleurs précisé que le Cabinet envisage d'associer d'autres structures à la présente démarche au sein d'une Institution Mixte dit «Ouvert» (IMO), afin d'assurer la cohérence de l'action publique en matière de politique d'insertion des publics par le travail et de consolider les ressources publiques affectées à l'opération.

6- Contenu des propositions

Le dossier de réponse à l'AMI est constitué des éléments suivants:

- 1) un courrier de demande daté et signé par le représentant habilité;
- 2) éléments relatifs aux entités candidates:
 - extrait RCCM, attestation de déclaration en préfec-

ture ou tout autre document administratif attestant de l'existence légale de l'entité;

- Statuts en vigueur à la date de dépôt de la candidature;
- la répartition du capital et son évolution éventuellement envisagée, ainsi que le niveau de participation dans la société des différents actionnaires;
- Rapports annuels, bilans et comptes de résultat pour les 3 derniers exercices;

3) un descriptif des prestations envisagées

4) une présentation du projet comprenant une note argumentaire s'attachant à montrer la compréhension des attentes et objectifs du Ministère au regard de son projet d'«inclusion productive».

5) un volet technique précisant:

- la zone géographique de prestation choisie par le candidat, ce choix doit être motivé.

Un volet financier: le candidat doit produire un plan d'affaires prévisionnel faisant apparaître une juste compensation des coûts relatifs à la mission qui lui est confiée.

Les dépenses éligibles considérées pourront être ventilées selon les postes suivants:

- dépenses relatives à la préparation, la réalisation, la production, et l'exploitation;
 - autres charges (à détailler)
- Ne seront pas pris en compte les frais financiers et frais d'installation et de mise en production.

Les documents sont libellés en francs CFA, sur 3 ans.

7- Dépôt des propositions

Les propositions sont à adresser uniquement en format électronique à l'adresse suivante avant le 30 janvier 2016:

Pour tout renseignement, contacter par
e-mail: afpaa@comptadual.net
contactafpaa@gmail.com

8- Calendrier prévisionnel (Principales étapes)

Les étapes et périodes sont indiquées à titre indicatif, et peuvent être sujettes à modification.

- audition des candidats retenus / négociations
- résultats de l'appel à manifestation d'intérêt (recevabilité des propositions issues des négociations);
- élaboration du ou des projet(s) de Contrat d'Objectifs et de Moyens;

9- Confidentialité

Le Cabinet assure que les pièces du dossier sont couvertes par le secret professionnel et la confidentialité.

10- Adresses

Pointe-Noire: 191, Avenue Charles De Gaulle

Brazzaville: Boulevard Denis SASSOUN'GUESSO, Face Congo Télécom

Téléphones: + 242 05 666 06 71
 + 242 05 666 06 72
 + 242 05 694 99 11

E-mail: afpaa@comptadual.net

La pénurie de carburant cache-t-elle une menace d'augmentation des prix à la pompe?

Depuis deux semaines, le Congo est touché par une pénurie d'essence qui se manifeste par de longues files d'attente devant les stations-service, à Brazzaville et à Pointe-Noire. Seul le gasoil est disponible. Les pénuries de carburant sont récurrentes au Congo, pays pourtant exportateur de pétrole brut et doté d'une raffinerie en pleine modernisation, à Pointe-Noire. Certains experts estiment que la pénurie de carburant est due au mécanisme de subvention des prix à la pompe, mis en place par le gouvernement, mais qui n'est pas respecté. En effet, le prix du litre du super est fixé à 595 francs Cfa. En réalité, ce prix serait porté à 650 F. Cfa. La différence de 55 F. Cfa est subventionnée par le gouvernement. Seulement, celui-ci ne reverse pas à temps ce complément aux marketteurs, qui auraient du mal à se ravitailler. On devrait, pourtant, sortir de ce mécanisme, car le prix réel du litre du super devrait connaître une baisse, consécutivement à la baisse du prix du baril de pétrole, qui a chuté, la semaine dernière, en dessous de 40 dollars Us, contre, par exemple, 112 dollars, en 2012.

La police détruit des étalages des vendeurs ambulants à Pointe-Noire

Les autorités municipales ont réquisitionné la police, qui a fait irruption, en fin de semaine dernière, au Grand-marché de Pointe-Noire, dans la capitale économique, pour y détruire les étalages réinstallés par des vendeurs ambulants, alors que ce marché est fermé, provisoirement, pour des travaux de modernisation. La descente était musclée, mais ce n'était pas facile pour faire entendre raison aux vendeurs. Les policiers ont dû brûler les étalages et autres supports des vendeurs ambulants, pour les décourager à revenir. Il faut dire que le Grand-marché a été transféré aux sites de l'O.c.h et vers la foire, mais tous les vendeurs n'y trouveraient pas leurs comptes, se plaignent plusieurs d'entre eux, en raison, semble-t-il, du nombre peu élevé d'étalages et de tables mis à leur disposition. Une solution à ce problème est souhaitable, afin de permettre à tout le monde d'exercer son petit commerce, grâce à quoi nombreux font vivre leurs familles.

Chasse aux chiens en divagation dans le chef-lieu de la Lékoumou

Il y a quelques semaines, on a enregistré plusieurs cas de morsures par des chiens enragés et quelques décès, suite à leurs attaques, à Sibiti, chef-lieu du département de la Lékoumou. Plusieurs habitants des quartiers de Sibiti en ont souffert. Les autorités de la ville ont décidé de mettre hors d'état de nuire les animaux de compagnie, mais mal soignés, qui deviennent de véritables dangers publics. Pour cela, une opération de «chasse aux chiens en divagation» dans la ville a été lancée. Les propriétaires de chiens errant dans les rues ont été interpellés, les chefs de quartier et la police appelés à exécuter la circulaire. Enragés ou non, la vérité est qu'il y a trop de chiens en divagation dans les quartiers de Sibiti, ces derniers temps, se plaignent les habitants. En groupe ou tout seul, ces bêtes sont, visiblement, abandonnées, parce que, souvent, sans poils ou couvertes de blessures et de mouches. A priori, ces animaux sont inoffensifs et ne s'intéressent pas vraiment aux passants. Sauf que de façon inattendue, il y en a qui décident de mordre, comme ça a été le cas, ces derniers temps.

Une tentative de suicide avorté à Ouenzé (Brazzaville)

Une jeune fille d'environ 20 ans a tenté de mettre un terme à ses jours, à Brazzaville. Elle a été découverte par un garçonnet, la corde au cou, dans sa chambre. Le petit enfant a alerté le voisinage et, rapidement, les secouristes ont fait irruption dans la pièce et coupé la corde que l'infortunée avait nouée autour du cou. Elle a été transportée dans un centre de santé où sa vie ne serait plus en danger. La scène s'est passée au quartier Texaco La Tsiémé, à la lisière des arrondissements 5 Ouenzé et 6 Talangaï. Est-ce le désespoir qui l'a amenée à prendre une telle décision fatale? En tout cas, le suicide est un phénomène qui devrait interpellier les pouvoirs publics.

Les riverains du viaduc de Kintélé ne veulent pas entendre parler d'expropriation

Les acquéreurs de parcelles de terrain situés le long du viaduc de Kintélé ont bruyamment manifesté et attaqué, samedi 5 décembre 2015, l'arrêté de Pierre Mabilia, ministre de la réforme foncière, portant expropriation, pour cause d'utilité publique, des parcelles de terrain se trouvant à 50 mètres de part et d'autre dudit viaduc. Les intéressés ne veulent pas du tout entendre parler d'expropriation. Comme pour tourner en dérision la décision du ministre des affaires foncières, ils ont mis le feu sur plusieurs copies de son arrêté d'expropriation. Dans une déclaration qu'ils ont publiée, les propriétaires des domiciles visés, réunis en collectif, ont exigé que le ministre des affaires foncières retire, purement et simplement, l'arrêté qu'il a signé, le 4 novembre 2015, et sollicité l'intervention du président de la République.

Le préfet Packa favorable à la réglementation de la vente de la machette!

Il y a recrudescence de crimes commis à l'aide d'armes blanches, notamment la machette, à Pointe-Noire, la capitale économique. Avec cet instrument, des bandits de grand chemin n'hésitent plus à mettre en exergue leur instinct animal. Pour lutter contre la délinquance et les actes de banditisme, le préfet de Pointe-Noire, Alexandre Honoré Packa, a eu l'idée de réglementer la vente de la machette, devenue l'arme de prédilection des bandits qui n'hésitent pas à en faire usage, pour commettre des crimes. Si cette décision venait à être entérinée, l'achat et la vente de machettes pourraient être soumis à l'obtention d'un permis obéissant à une réglementation.

Ministère de la pêche et de l'aquaculture

Lancement du projet de développement de la pêche et de l'aquaculture continentale

Le ministre de la pêche et de l'aquaculture, Bernard Tchibambelela, s'est entretenu, mercredi 2 décembre 2015, à son cabinet de travail, à Brazzaville, avec Mme Adriana Del Torto, analyste de programme du F.i.d.a (Fonds international de développement agricole), en mission au Congo. Au cours de leur entretien, les deux personnalités ont revu les procédures administratives à mettre au point pour le lancement du P.d.p.a.c (Projet de développement de la pêche et de l'aquaculture continentale), financé à hauteur de 4 milliards 224 millions de francs Cfa, et du don du F.i.d.a, destiné au renforcement des capacités du Ministère de la pêche et de l'aquaculture, qui s'élève à 250 millions de francs Cfa.



Pendant l'entretien entre les deux personnalités.

Le lancement du Projet de développement de la pêche et de l'aquaculture continentale, dont la durée est de six ans, fait suite à l'accord de financement et au don de renforcement des capacités du Ministère de la pêche et de l'aquaculture conclu le 22 octobre 2015, à Rome (Italie) avec le F.i.d.a. Ce projet a pour objet de développer les activités de la pêche et de l'aquaculture continentale, dans la partie septentrionale du pays, c'est-à-dire dans les départements de la Cuvette, de la Cuvette-Ouest, de la Sangha et des Plateaux. «L'objectif de ce projet est de promouvoir la

pêche et de l'aquaculture, pour qu'il y ait, souvent, du poisson sur la table des Congolais», a dit Mme Adriana Del Torto, précisant que dans les prochains jours, «nous allons lancer un don, parce que dans le cadre de ce projet P.d.p.a.c, il y a un don du F.i.d.a pour le renforcement des capacités du Ministère de la pêche et de l'aquaculture, car c'est pour la première fois que ce ministère reçoit un financement du F.i.d.a». Selon le ministre Bernard Tchibambelela, il s'agit d'un projet assez important qui aura un impact au niveau de la quantité sociale de

travail investi dans la pêche et l'aquaculture, dans la modernisation des techniques de travail et au niveau des revenus dont bénéficieraient les populations. «L'impact porterait sur 24.000 ménages et c'est un projet à long terme, parce que le taux de rentabilité interne est d'environ 15% contre un coût d'opportunité de capital. C'est un crédit préférentiel concessionnaire remboursable sur 25 ans, avec un différé d'amortissement de cinq ans et un taux d'intérêt d'à peu près 2%», a-t-il expliqué. Le ministre de la pêche et de l'aquaculture tient «à ce que ce projet ne soit pas seulement dans la partie Nord du pays, mais aussi dans la partie Sud, parce que c'est la seule manière de déclencher la modernisation de la pêche et de l'aquaculture, afin que le poisson arrive sur la table des consommateurs à un prix relativement accessible».

Espérance DANGABALI (Stagiaire)

C.i.c.r (Comité international de la Croix-rouge)

Rôle des journalistes dans la protection des victimes des conflits armés...

Un atelier relatif au rôle des journalistes dans la protection des victimes des conflits armés et des autres situations de violence s'est tenu, les 23 et 24 novembre 2015, au C.n.r.t.v (Centre national de radio et de télévision), à Brazzaville. Sous le patronage de Thierry Lézin Mougalla, ministre de la communication et des médias. Qu'entouraient Stéphane Beytrison, chef adjoint de délégation à la Délégation régionale du C.i.c.r pour l'Afrique centrale, basée à Yaoundé (Cameroun), et Rosine Kam Belinga, chargée de la communication. Organisé par le C.i.c.r, en partenariat avec le Ministère de la communication et des médias, cet atelier a réuni vingt-cinq journalistes des organes de presse publics et privés. Il avait pour objectif de faire connaître aux journalistes le mandat et les activités du C.i.c.r et de la Croix-rouge congolaise, mais également les règles du D.i.h (Droit international humanitaire).



Le ministre Thierry Lézin Mougalla entouré des organisateurs de l'atelier et des responsables des organes de presse.

Chaque année, a déclaré Stéphane Beytrison, des journalistes sont blessés, arrêtés, ou disparaissent dans l'exercice de leur profession. «La question du libre exercice de la profession de journaliste n'est pas du ressort du Comité international de la Croix-rouge. En revanche, le C.i.c.r est concerné par les problèmes humanitaires liés à la disparition ou à la capacité d'un journaliste en temps de guerre, ou à sa détention dans les contextes de troubles, de tensions et de conflits armés», a-t-il dit. «Dans ces contextes, si le journaliste bénéficie d'une protection, il devrait, à son tour, jouer un rôle important dans la protection des victimes. En évitant les simplifications, les exagérations et les discriminations. En soignant et en choisissant un vocabulaire approprié, en faisant des reportages sur l'aide humanitaire ainsi qu'en veillant au respect des victimes et de leur dignité», a-t-il poursuivi. Pour sa part, le ministre Mougalla a souligné que l'acquisition des connaissances, lors de cet atelier,



Thierry Lézin Mougalla.

permettra aux journalistes d'être responsables, pendant les situations de crise. L'atelier visait aussi à mettre à la portée des journalistes des éléments qui contribuent à leur sécurité, lors de l'accomplissement de leur travail dans des contextes violents ou lors des conflits armés. Au regard des interventions des uns et des autres, il y a lieu de souligner que les participants ont mieux ap-



Les organisateurs, animateurs et participants à l'atelier.

préhendé le rôle du C.i.c.r et celui de la Croix-rouge congolaise dans la protection des victimes des conflits armés et d'autres situations de violence. Les journalistes ont aussi bien compris les spécificités et les finalités de ces deux institutions, en vue d'un soutien aux victimes des conflits armés et des activités du C.i.c.r. A la fin de l'atelier, les journalistes ont été invités à mettre en pratique les enseignements reçus, et à les relayer auprès de leurs collègues qui n'ont pas pris part à l'atelier. Notons qu'en 1995, le C.i.c.r a signé un accord de siège avec le gouvernement qui lui reconnaît un statut diplomatique. Toutefois, les activités sur la vulgarisation du Droit international humanitaire sont menées en direction des Forces armées et de sécurité, des milieux académiques, de la jeunesse, des autorités politiques, de la société civile et des médias, pour bien faire comprendre l'importance de protéger les populations civiles et les victimes en temps de conflit.

Alain-Patrick MASSAMBA

Fawé-Congo (Forum des éducatrices africaines) Lancement des clubs scolaires «Tosolola», pour faciliter l'éducation des jeunes filles

Dans le cadre du projet d'«appui holistique à 500 jeunes filles scolarisées vulnérables», au titre du dernier trimestre 2015, projet financé par l'Unicef, la présidente du Fawé-Congo (Forum des éducatrices africaines), Mme Rosalie Kama-Niamayoua, a procédé, vendredi 4 décembre 2015, au lancement officiel des clubs scolaires «Tosolola», dans dix établissements d'enseignement général et technique de Brazzaville. La cérémonie a eu lieu dans la salle de réunions de l'I.n.r.a.p (Institut national de recherche et d'action pédagogique). En présence de Mme Emilienne Raoul, ministre des affaires sociales et de la solidarité, Aloys Kamuragiyé, représentant de l'Unicef au Congo, ainsi que des représentantes du F.n.u.a.p et de l'Unesco.

Les clubs scolaires «Tosolola» sont le résultat d'une réflexion menée par le Fawé. En effet, les filles sont confrontées, de manière générale, à un certain nombre de difficultés, au cours de leur scolarité. Les obstacles qui jonchent leur parcours scolaire sont de plusieurs ordres et varient d'une société à une autre. «Les données statistiques sur la scolarisation des filles en République du Congo montrent que la représentation de ces dernières diminue au fur et à mesure que l'on progresse dans le cursus scolaire. Alors qu'elles étaient, en 2008, à égalité à 50,02% avec les garçons, dans l'éducation préscolaire, elles sont descendues à 47,97%, au primaire, 47,45%, au collège, 32,29%, au lycée, et 28,80%, à l'université», a dit Mme Rosalie Kama-Niamayoua. Pour elle, les clubs scolaires peuvent être définis comme une organisation réunissant des élèves d'un établissement scolaire en groupe d'échanges, de réflexion et d'actions. Pour identifier les problèmes d'éducation, en général, et de scolarité des filles, en particulier. En vue d'élaborer des stratégies

nécessaires pour résoudre les problèmes identifiés. «Les problèmes identifiés peuvent être des questions de santé, d'hygiène corporelle et environnementale, de harcèlement, de l'impact des grossesses précoces et non désirées, de V.i.h-sida, de fraudes scolaires et, enfin, d'activités sportives et socio-culturelles», a expliqué la présidente de Fawé-Congo, dont la mission est de promouvoir l'éducation des filles pour le développement. Dix établissements scolaires bénéficieront des clubs «Tosolola», à savoir: les Lycées 1^{er} Mai commercial et industriel, Savorgnan De Brazza, Chaminade, Antonio Agostino Neto; les C.e.g Antonio Agostino Neto, 8 Mars, Mayindou; les C.e.t.f 8 Mars et Théophile Mbemba. Pour Aloys Kamuragiyé, cette initiative salutaire ne peut qu'être encouragée par l'Unicef. Car, «elle permettra de renforcer les capacités des filles, pour qu'elles exercent leur droit à prendre des décisions à l'école et en dehors de l'école». Tout en exprimant sa satisfaction quant à la création des clubs scolaires, il a souhaité une implication



Rosalie Kama-Niamayoua (au centre), Emilienne Raoul (à gauche) et Aloys Kamuragiyé (à droite).



L'assistance.

de tous les acteurs et partenaires de l'éducation, afin de les «rendre fonctionnels, pour qu'ils permettent aux filles, à l'école, à travers les échanges, les causeries, les discussions et les débats, d'être informées sur les questions «genre» et de participer activement à la vie scolaire». Par ailleurs, le représentant de l'Unicef a dit qu'il se mettra toujours aux côtés du Fawé et des Ministères en charge de l'éducation et de la formation, pour relever le défi

de la scolarisation des filles à tous les niveaux du système éducatif congolais. «J'invite les enfants à s'investir dans ces clubs qui placent l'éducation des filles au premier rang de leur mission. La fille d'aujourd'hui est le Congo de demain; sans elle, on ne pourra vaincre ni la faim, ni la pauvreté, ni la maladie», a déclaré Aloys Kamuragiyé.

Cyr Armel
YABBAT-NGO

Comité conjoint de mise en œuvre de l'A.p.v-Flegt Le Congo sera bientôt doté d'un système informatisé de surveillance des bois

Les membres du C.c.m (Comité conjoint de mise en œuvre) de l'A.p.v-Flegt (Accord de partenariat volontaire sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux entre la République du Congo et l'Union européenne) se sont réunis, les 25 et 26 novembre 2015, à Brazzaville, pour la troisième réunion du comité de mise en œuvre de l'accord. Coprésidée par Henri Djombo, ministre de l'économie forestière et du développement durable, et Mme Saskia De Lang, ambassadeur chef de délégation de l'Union européenne au Congo, cette réunion a permis aux deux parties de faire le point de la mise en œuvre de l'A.p.v, depuis le précédent comité organisé en mai dernier. En vue d'assurer la coordination des activités à réaliser en 2016.

Selon ce bilan de la mise en œuvre des recommandations du deuxième C.c.m, plusieurs actions ont été réalisées, telles que la publication du rapport conjoint 2013-2014. Par cet élan, «d'autres actions aussi importantes ont été réalisées et elles concrétisent la volonté du chef de l'Etat de garantir une gestion durable et responsable des écosystèmes forestiers au Congo. Parmi ces réalisations, on peut citer la signature, le 6 octobre 2015, du contrat de services entre la République du Congo et la Société générale de surveillance pour le développement d'une application informatique de vérification de la légalité et

de la traçabilité des produits forestiers au Congo», a souligné Henri Djombo. La troisième session du comité conjoint de mise en œuvre de l'A.p.v-Flegt a permis aussi de définir de nouvelles échéances, notamment la transmission du document de politique forestière par le Ministère de l'économie forestière et du développement durable au secrétariat général du gouvernement, au plus tard, fin janvier 2016; la transmission par le Ministère au secrétariat général du gouvernement du projet de loi portant régime forestier, en mars 2016, et la finalisation des textes d'application par l'assistance technique, au



Henri Djombo et Saskia De Lang signant une aide-mémoire.

plus tard, fin juin 2016. Pour cela, les deux parties ont souligné l'importance de maintenir l'implication de toutes les parties prenantes dans le processus. L'A.p.v (Accord de partenariat volontaire), qui vise, en général, à maintenir l'écosystème dans un état équilibré, a pour, entre autres objectifs, de doter le Congo d'un outil efficace pour les services forestiers. «Dans quelques mois, le Congo sera doté d'un système informatique de vérification de la légalité de son bois. Il aidera les services de l'Etat dans la mission de contrôle des services forestiers», a annoncé Mme Saskia De Lang.

Signalons qu'à l'issue des travaux de ce troisième comité conjoint, les deux parties ont convenu que malgré une production actuellement marginale, il est nécessaire d'affiner les dispositions de la loi concernant l'utilisation et la valorisation du bois issu du déboisement. Pour ce faire, le groupe de travail conjoint devra élaborer un plan de travail qui sera examiné et adopté au prochain comité dont les travaux auront lieu, les 11 et 12 mai 2016.

Espérance NDANGABALI
(Stagiaire)

Ministère de l'économie forestière et du développement durable

Le troisième rapport national sur les risques biotechnologiques validé

Le troisième rapport national sur l'application du protocole de Cartagena (une ville colombienne) sur la prévention des risques biotechnologiques a été validé, au cours d'un atelier organisé, jeudi 3 décembre 2015, par le Ministère de l'économie forestière et du développement durable. Sous le patronage du directeur de cabinet, Michel Elenga. En présence d'Augustin Ngoliélé, point focal national de la convention sur la diversité biologique, et Lucien Dzono, point focal du protocole de Cartagena.



Michel Elenga (à g.) et Augustin Ngoliélé.



Les participants, pendant les travaux.

Le but principal du protocole de Cartagena est de protéger la biodiversité. En assurant le développement, la manipulation, l'utilisation, le transfert et la dissémination de tout O.g.m (Organisme génétiquement modifié), en toute sécurité et de manière responsable. L'atelier, qui a rassemblé une soixantaine de participants venus de plusieurs administrations publiques, a permis de procéder à un examen minutieux et à une analyse approfondie du troisième rapport national sur l'application du protocole de Cartagena sur les risques biotechnologiques au Congo. Ce rapport de 75 pages présente l'action du pays en matière d'encadrement des risques biotechnologiques. C'est une compilation des différentes enquêtes menées, à travers une collecte de données faite dans les différentes administrations ayant un lien avec la prévention des risques biotechnologiques. Les participants ont évalué les avancées enregistrées entre le premier, le deuxième et le troisième rapport. Pour rendre compte du respect, par le Congo, du protocole de Cartagena.

Au niveau international, le plan stratégique de l'application de ce protocole, pour la période 2011-2020, était déjà adopté, visant que d'ici 2020, la biodiversité devra être protégée de manière adéquate contre les effets nuisibles des organismes génétiquement vivants modifiés, compte tenu des risques pour la santé humaine. La prévention des risques biotechnologiques constitue, actuellement, un fléau auquel le Congo devrait faire face. Selon Michel Elenga, le Congo «a reçu un financement du Fonds mondial pour l'environnement, pour la rédaction de son troisième rapport national, comme le recommandait la dixième conférence des parties, à Hyderabad, en Inde. Le rapport définitif sera transmis, dans un futur proche, au secrétariat de la convention sur la diversité biologique».

Signalons que le protocole de Cartagena est un accord complémentaire à la convention sur la diversité biologique. Il a été adopté, le 29 janvier 2000, à Montréal, au Canada. Son entrée en vigueur est intervenue, le 11 septembre 2003. Le Congo l'a ratifié, le 25 octobre 2005. Pour Lucien Dzono, «le Congo étant signataire de cet accord, il a l'obligation de veiller à tout ce qui est écrit dans le protocole, donc à la prévention, qui prouve la visibilité. La population doit être censée connaître ce document, parce que la prise de décision doit être participative. Par exemple, un groupe de personnes n'a pas le droit de décider de l'importation ou de l'exportation d'un produit trans-hygiénique, pour éviter de polluer l'environnement».

Philippe BANZ

Commune de Pointe-Noire

Commémoration de la République du Congo, au lieu même où elle est née

Samedi 28 novembre 2015, le Congo a célébré le 57^e anniversaire de la proclamation de la République. Pointe-Noire n'est pas restée en marge de cette activité. Les militants des partis de tous bords, la population ont pris d'assaut le rond-point de la République (ex-rond-point Lumumba), pour écouter le message libéré par Fructueux Boutsana, secrétaire de la préfecture de Pointe-Noire, qui avait à ses côtés Roland Bouiti-Viaudo, député-maire de la ville de Pointe-Noire, le corps judiciaire, les parlementaires, les élus locaux et d'autres autorités militaires et civiles.

Après la levée des couleurs, suivi de l'exécution de l'hymne national par la fanfare des Forces armées congolaises, le secrétaire général de la préfecture de Pointe-Noire, dans son adresse qui a ressemblé à un cours d'histoire, a rappelé à l'assistance: «C'est non loin de cet endroit emblématique, dans le bâtiment abritant, actuellement, l'école para-médicale Jean Joseph Loukabou, que la République du Congo avait été proclamée, en ces termes: «En vertu des pouvoirs donnés à notre assemblée par l'article 67 de la Constitution française, j'ai l'honneur de proclamer que le territoire du Moyen-Congo manifeste sa volonté de devenir République du Congo». Il a poursuivi son mot, en présentant les symboles de la République. «Ce sont, entre autres: le drapeau vert, jaune et rouge, adopté par la loi constitutionnelle n°8 du 18 août 1959, fixant le drapeau de la République. La devise: Unité, travail, progrès, définie par la loi constitution-

nelle n°9 du 3 novembre 1959, relative à la devise de la République. L'hymne national de la République, «La Congolaise», adopté par la loi constitutionnelle n°10 du 21 novembre 1959, relative à l'hymne national de la République. Le sceau de la République du Congo, fixé par la loi constitutionnelle n°61 du 11 janvier 1961, relative au sceau de la République. Enfin, les armoiries de la République du Congo, déterminées par le décret 62-262, le décret 63-262 du 12 août 1963, fixant les armoiries de la République. Lorsqu'à cette date, dans un élan de solidarité, les populations du Moyen-Congo décidèrent de prendre en main leur destin, c'est une décision historique qu'elles avaient prises, afin d'exercer, librement et démocratiquement, la gestion de leurs propres affaires. Elles avaient choisi, sans contrainte aucune, l'indé-



Roland Bouiti Viaudo (à g.) et Fructueux Boutsana.



Les chefs de villages.

pendance qui nous était offerte dans une communauté des peuples libres et égaux», a-t-il rappelé. Et de conclure: «La République est là, cinquante-sept ans après, jour après jour. Pré-servons ensemble les acquis

de la République. Oeuvrons davantage pour la consolidation de la paix dans notre chère République».

Equateur Denis NGUIMBI

U.p.a.d.s

Le secrétariat national exige la libération des dirigeants et militants arrêtés

Le secrétariat national de l'U.p.a.d.s (Union panafricaine pour la démocratie sociale) s'est réuni, vendredi 4 décembre 2015, au siège du parti, au quartier Diata, à Brazzaville. Sous la direction de Pascal Tsaty-Mabiala, premier secrétaire de ce parti. Dans une déclaration lue par Honoré Sayi, député élu dans la deuxième circonscription de Dolisie et porte-parole de ce parti, l'U.p.a.d.s «exige la libération immédiate et sans condition de ses dirigeants et militants» arrêtés jeudi 3 décembre 2015, «à Madingou, et actuellement détenus à Nkayi, dans les geôles de la police et de la gendarmerie». Selon le secrétariat national de l'U.p.a.d.s, depuis



Les membres du secrétariat national.

quelques temps, «le pouvoir procède aux enlèvements et arrestations arbitraires des responsables et militants des partis et associations politiques qui ont exprimé leur opposition au changement de la Constitution du 20 janvier 2002». «Ce jeudi 3 décembre, aux premières heures de la matinée, la direction nationale du parti a été informée de la rafle crapuleuse des camarades Joseph Mounkassa, membre du bureau politique, président de la coordination départementale de la Bouenza, Antoine Kouyekola, membre du bureau politique, vice-président de la coordination de la Bouenza, Joseph Ndéfi, membre du bureau politique et autres militants du parti, qui ont été arbitrairement arrêtés, à Madingou et actuellement détenus à Nkayi, dans les geôles de la police et de la gendarmerie», précise la déclaration.

A ce titre, «la direction nationale de l'U.p.a.d.s rappelle que la Constitution du 20 janvier 2002, dont la majorité du peuple congolais se réclame, «condamne le coup d'Etat, l'exercice tyrannique du pouvoir et l'usage de la violence politique sous toutes ses formes comme moyen d'accession au pouvoir ou de sa conservation». Selon elle, «le rejet massif du référendum du 25 octobre 2015 par le peuple congolais justifie le désarroi du pouvoir qui se traduit par une chasse à l'homme qui ne garantit guère la paix, l'unité et la concorde nationale». D'où la condamnation de ces actes, à travers lesquels «le pouvoir est en train de bâillonner le peuple congolais avec cette honteuse restriction des libertés conquises de haute lutte, depuis la Conférence nationale souveraine», indique la déclaration. L'U.p.a.d.s «ne se laissera pas intimider et demande, dès à présent, à ses militants et sympathisants de se mobiliser à tous les niveaux et partout, afin de faire triompher les idéaux de liberté, de solidarité, de justice et de progrès». «L'u.p.a.d.s exige la libération immédiate et sans condition de ses dirigeants et militants arbitrairement détenus», poursuit la déclaration.

Cyr Armel YABBAT-NGO

REMERCIEMENTS

A l'occasion de la disparition tragique de leur très cher enfant, frère, oncle, neveu, cousin et petit-fils, le nommé Raude Hudrich MANZAMBI, étudiant à l'I.s.t.c, en deuxième année BTS, option



exploitation et production pétrolière, le 23 novembre 2015, à l'issue d'un accident de circulation survenu au quartier Foucks, vers la C.n.s.s, dans le deuxième arrondissement Mvoumvou, et inhumé, mercredi 2 décembre 2015, au cimetière municipal Vindoulou. Monsieur Hugues Manzambi, professeur technique, Rachel Yolande Boungou, Anne Nzabi, Justin Idoudou, le lieutenant de police Vincent Makita, Jean Ngot et famille adressent leurs vifs et sincères remerciements aux parents, amis et connaissances et particulièrement, aux agents de l'enseignement technique à Pointe-Noire, et singulièrement ceux formés à Caen (France), aux hommes des médias, pour leur assistance multiforme. Que tous trouvent, ici, l'expression renouvelée de leur gratitude.

Repos éternel à son âme!

OFIS store

Shopping. No limit.

Ordinateur GX 760*
+
Imprimante HP 1515

STOCK LIMITÉ

145.000 FCFA HT



* Reconditionné

LibreOffice + Antivirus Microsoft Offerts

01 600 00 00

Bd Sassou Nguesso, MPILA (En diagonale CFAO)

Nouveaux tarifs pour abonnement

	Congo	182 Euros	Autres pays d'Afrique
6 mois			
Retrait sur place:	15.600		96 Euros
Expédié:	23.400		192 Euros
1 an			Europe
Retrait sur place:	31.200		96 Euros
Expédié:	46.800		192 Euros
			Amérique-Asie
			100 Euros
			200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire. e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Retraite spirituelle des évêques du Congo à Liambou (diocèse de Pointe-Noire)

Les évêques décident de relancer la croisade de prière pour la paix au Congo

Les évêques du Congo se sont retrouvés, comme chaque année, pour leur retraite spirituelle au foyer de charité de Liambou, dans le diocèse de Pointe-Noire. Cette année, ils n'ont pas manqué à ce grand rendez-vous, occasion unique pour se ressourcer spirituellement, au début de l'année pastorale, mais aussi, au début du temps de l'Avent qui marque aussi le commencement de l'année liturgique. Cette année, la retraite a été prêchée par Mgr Gérard Defois, évêque émérite de Lille (France). Ancien universitaire, spécialiste du Concile Vatican II, le prédicateur a choisi comme thème: «La figure de l'évêque selon le concile Vatican II».

La retraite a commencé mardi 1^{er} décembre et a pris fin le vendredi soir, par un temps de partage entre évêques. La journée du samedi 5 décembre était un jour de travail sur les sujets d'ordres divers liés à la vie de l'Eglise et à la société congolaise. Le dimanche 6 décembre, en la paroisse Saint Jean-Bosco de Tié-Tié, les évêques du Congo, au complet, ont lancé, officiellement, l'année de la miséricorde au Congo, par un message lu pendant la célébration eucharistique. Cette année jubilaire de la miséricorde commence, officiellement, le 8 décembre avec l'ouverture de la porte sainte de la Basilique Saint

Pierre de Rome. Les évêques, à la fin de la messe, ont décidé de relancer la croisade de prière pour la paix, la justice et l'unité au Congo. Il s'agit là, de poursuivre l'initiative lancée depuis l'an dernier, celle de prier pour la paix au Congo, car le Congo, comme le monde entier, a besoin de paix, de la paix véritable, qui ne dépend pas des humeurs des humains, mais la paix comme don de Dieu: «Je vous laisse la paix, je vous donne la paix», dit Jésus dans l'évangile de Saint Jean. Cette croisade commencera, officiellement, en janvier 2016, dans tous les diocèses du Congo. Il convient de signaler que la retraite de cette année s'est



Photo de famille des évêques du Congo (Ph. d'arch.).

déroulée au retour du voyage pèlerinage des évêques à Bangui, où accompagnés d'un groupe de pèlerins, ils ont pu vivre de près la visite apostolique du Pape François. Un événement inouï et riche d'émotions, celui de l'accueil de Sa Sainteté le Pape François, «pèlerin de la paix et apôtre de la miséricorde». A Bangui, le Pape François a ouvert la porte sainte de la cathédrale Notre-Dame de l'Immaculée Conception de Bangui, un privilège unique fait à cette Eglise centrafricaine et à ce pays qui traverse une crise

sans issue depuis quelques années. Les pèlerins du Congo, une trentaine, ont reçu la bénédiction apostolique du Pape, au nom de tous les Congolais. Puisse cette visite porter des fruits de paix, de justice et de dialogue à Bangui et dans toute la Sous-région. Que chacun fasse l'expérience de la miséricorde divine, car Dieu est riche en miséricorde «Deus dives in misericordia» (Eph 2, 4). Bonne année jubilaire à tous.

Abbé Brice Armand IBOMBO

Cette semaine au Vatican

Place au Jubilé de la Miséricorde!

C'est dimanche 29 novembre 2015 que le Pape François a officiellement lancé le Jubilé de la Miséricorde avec l'ouverture à Bangui, en Centrafrique où il se trouvait, de la première Porte Sainte en la cathédrale Notre-Dame de l'Immaculée conception. Vendredi dernier au Vatican, Mgr Rino Fisichela, président du Conseil pontifical pour la Nouvelle évangélisation, chargé de l'organisation du Jubilé extraordinaire de la Miséricorde, a détaillé les nombreuses initiatives prises pour le bon déroulement du jubilé. «Ce jubilé, a insisté Mgr Fisichela, sera une expérience de la miséricorde pour se sentir plus proche de l'amour de Dieu, qui comme un Père accueille tout le monde et n'exclut personne».



Le Pape a ouvert la Porte Sainte de la cathédrale Notre-Dame de Bangui, en Centrafrique.

Dans une interview au journal catholique italien «Credere», le Pape François explique que le thème de la Miséricorde a toujours été au centre de la pastorale de l'Eglise. «Il est évident que le monde a besoin de la miséricorde, besoin de compassion, c'est à dire souffrir avec. Nous sommes habitués aux mauvaises nouvelles, à la cruauté et aux pires atrocités qui offensent le nom et la vie de Dieu. Le monde a besoin de découvrir que Dieu est Père, qu'il y a la miséricorde, que la cruauté n'est pas plus une solution que la condamnation».

Toujours dans l'actualité tournant autour du Jubilé de la Miséricorde, signalons aussi que jeudi dernier a été présenté au Pape l'évangéliste de la Miséricorde, commandé par la Conférence épiscopale italienne dans son édition typique italienne et les illustrations du mosaïste slovène Marko Ivan Rupnik, qui est l'auteur du décor de la chapelle Redemptoris Mater du Vatican, la chapelle des Papes au Vatican.

L'actualité au Vatican la semaine écoulée, c'est aussi l'audience que le Pape a accordée jeudi aux participants à l'assemblée plénière de la Congrégation pour l'évangélisation des peuples, consacrée à la Missio Ad Gentes en référence au décret conciliaire Ad Gentes et à l'encyclique Redemptoris Missio. «L'Eglise est au service de la mission... Ce n'est pas l'Eglise qui fait la mission mais la mission qui fait l'Eglise. Par conséquent, la mission n'est pas l'outil mais le point de départ et la finalité», a rappelé le Pape après s'être loué de la vitalité de l'Eglise qui est en Afrique où il vient de séjourner pendant six jours. «La mission est une force capable de transformer l'intérieur de l'Eglise, avant même d'irriguer la vie des peuples et cultures. Par conséquent, chaque paroisse doit suivre cet esprit de mission. Ainsi, l'Esprit transformera les fidèles en disciples, les disciples en missionnaires. Il les libérera de toute crainte ou préjugé pour les envoyer dans toutes les directions, jusque...vers les jeunes Eglises».

Durant la semaine aussi, le Pape a rendu une visite-surprise vendredi au Conseil pour l'économie pour remercier ses membres du travail qu'ils accomplissent et les encourager à poursuivre leur action de contrôle des structures financières et administratives du Saint-Siège. Il a confirmé le rôle central du Conseil dans le processus de réforme qui le voit personnellement impliqué. A la semaine prochaine!

Albert S. MIANZOUKOUTA
(Correspondant au Vatican)

20^e anniversaire de la rétrocession du Complexe scolaire Anne-Marie Javouhey

«Que cette école produise encore des fruits qui vont demeurer»

5 décembre 1995 - 5 décembre 2015, il y a vingt ans que fut rétrocédé le C.s.a.m (Complexe scolaire Anne-Marie Javouhey) à l'Eglise catholique, après la nationalisation de l'enseignement par l'Etat, intervenue en 1965. Ce faisant, après trente ans de désarroi et de désespoir, la congrégation des sœurs de Saint Joseph de Cluny, propriétaire du site, a repris les choses en mains, en conduisant de nouveau les destinées de cette école, redevenue sa propriété. Pour commémorer cet événement, des activités culturelles et sportives ont été organisées dans l'enceinte dudit complexe, le vendredi 4 décembre, et qui ont atteint l'apogée avec la célébration eucharistique présidée, samedi 5 décembre 2015, par l'abbé Léonard Milongo, vicaire général de Brazzaville, entouré des pères Patrick Nzalemba, spiritain, et Hector Lipfou, de la congrégation des fils de la charité.



L'abbé Léonard Milongo entouré de ses confrères.

Parmi les participants à la messe, il y avait plusieurs religieuses de la congrégation à l'honneur, dont sœur Josée Cloarel, supérieure provinciale des sœurs de Saint Joseph de Cluny de l'Afrique centrale, une foule compacte d'élèves vêtus de l'uniforme de leur établissement scolaire, accompagnés, pour certains de leurs parents, des formateurs, le personnel de l'école et de nombreux invités, venus vivre cette célébration qui a ravivé les souvenirs des premiers moments de cette rétrocession qui était attendue avec ardeur et sans lassitude, durant trois décennies par les religieuses de Javouhey. Ce sont les activités culturelles et sportives organisées la veille qui ont ouvert ces festivités. Après la prière d'ouverture faite par Mlle Pascale Tago, élève en Terminale G., s'en est suivie toute la trame des activités prévues à cette occasion: slam, poème sur Anne-Marie Javouhey, pièce de théâtre sur l'histoire, l'action, la vocation, l'œuvre et la vie d'Anne-Marie Javouhey, née le 15 juillet 1851, et proclamée bienheureuse, le 18 octobre 1951, par le Pape Pie X. De même, au cours de cette pièce de théâtre, a été représentée la vie de la famille Javouhey. Tandis qu'un groupe de sept élèves de différents niveaux a exhibé son

savoir-faire en chorégraphie à la grande satisfaction du public, après que M. Badika ait annoncé l'intitulé du concours de dessin. Dans la foulée, plusieurs prestations des élèves du préscolaire, du primaire et de l'école Anne-Marie Javouhey de Massengo ont meublé la journée culturelle qui a eu pour moment phare, le défilé de mode par les élèves du C.s.a.m, au cours duquel, sœur Marie-Irène Trangako, coordinatrice du C.s.a.m, a égayé le public en y exhibant quelques pas, à la manière d'une vraie mannequin. Deux matchs de football ont opposé les élèves de la 6^{ème} à ceux du Cm, et celui des élèves des classes de Première et seconde à ceux de la Terminale. La première rencontre a été remportée par les élèves de la 6^{ème} alors que la seconde a connu la victoire des élèves de la Terminale. L'homélie du vicaire général de Brazzaville a permis d'exhorter les élèves du C.s.a.m à s'instruire davantage, afin d'être de bons citoyens de demain, capables de construire ce pays sur les valeurs d'amour, de paix, de justice, de réconciliation, de pardon, d'éthique et d'équité qui sont les fondements d'une société digne et apte à transmettre le témoin de générations en générations. Quatre allocutions ont précédé la remise solennelle



Sœur Marie-Irène Trangako au milieu des élèves.

des diplômes (de reconnaissance, d'honneur et d'encouragement) à une vingtaine de travailleurs qui ont marqué la vie du C.s.a.m en vingt ans d'existence: le mot d'Emmanuelle Makanga, élève en TD; celui de l'enseignant par M. Ignace Babela, professeur de Français au lycée général; l'allocution de Brunot Ossété, président de l'Association des parents d'élèves et celle de la supérieure provinciale. C'est sœur Lucie Simone Baniékona, première coordinatrice du C.s.a.m, de 1995 à 2005, qui a été la première à recevoir le diplôme. Puis, s'en sont suivis tous ceux qui par leur prestation ont marqué la vie, l'action et l'œuvre du C.s.a.m qui a résisté contre vents et marées, vingt ans durant. Dans

son allocution, sœur Josée Cloarel a remercié tous ceux, pendant vingt ans, ont fait de cette école ce qu'elle est devenue aujourd'hui, tout en demandant aux professeurs, d'être aussi des éducateurs, des formateurs pour leurs élèves à qui elle a demandé de se laisser instruire, former. S'adressant aux parents, la supérieure provinciale leur a demandé d'être des accompagnateurs de leurs enfants pour que le Congo soit demain, plus florissant, tout en souhaitant que cette école produise encore des fruits qui vont demeurer, pour la plus grande gloire de Dieu.

Gislain Wilfrid BOUMBA

Nonciature apostolique au Congo

Mgr Jan Romeo Pawlowski nommé délégué pour les Représentations pontificales

La Nonciature apostolique (Ambassade du Saint-Siège) au Congo a l'honneur d'informer les fidèles catholiques et l'opinion publique congolaise que Sa Sainteté le Pape François a nommé aujourd'hui Son Excellence Monseigneur Jan Romeo Pawlowski comme Délégué pour les Représentations Pontificales.

Après avoir effectué pendant six ans et demi sa mission de Nonce apostolique au Congo et au Gabon, Mgr Pawlowski quittera définitivement Brazzaville vers la mi-janvier. Dès son départ et jusqu'à l'arrivée du nouveau Nonce apostolique, Mgr Patrick Saw Zay Han, premier secrétaire, assumera les fonctions de chargé d'Affaires «ad interim» de la Nonciature apostolique au Congo.

A cet effet, la Conférence épiscopale du Congo remercie de tout cœur Mgr le Nonce apostolique pour son précieux ministère exercé au Congo pendant ses années et le rassure de ses prières.

Aimé Dieudonné Mianzenza, économiste, auteur de «République du Congo. Almanach des thèses de doctorat»:

«Ce travail promet la production intellectuelle, doctorale du Congo, un des enjeux actuels au monde»

Aimé Dieudonné Mianzenza, docteur d'État ès sciences économiques de l'université de Clermont-Ferrand (France) et informaticien-développeur, a enseigné au Congo, à la Faculté des sciences économiques de l'Université Marien Ngouabi de Brazzaville; en France, à l'école supérieure d'agro-développement international (Istom), à Cergy et, à l'Institut supérieur européen de formation transdisciplinaire, à Noisy le Grand. Il a été consultant international auprès des institutions des Nations Unies: Banque mondiale, à Washington, Fida (Fonds international de développement agricole), à Rome, et Unops (The United Nations office for project services), à New York. Il est l'auteur de "République du Congo. Almanach des thèses de doctorat" publié aux éditions Cesbc presses, lequel est, actuellement, à sa deuxième édition enrichie. Dans l'interview, ci-dessous, qu'il nous a accordée, il parle de l'intérêt et de l'enjeu de cet ouvrage, tout comme des difficultés rencontrées dans la collecte des données.



Aimé Dieudonné Mianzenza.

tous les pays du monde entier; c'était à l'époque où en Europe l'Internet était, déjà, bien installé. Ces bases ne sont pas gratuites, beaucoup sont des bases payantes. Et, j'ai financé le projet de mes propres fonds. Ce qui m'a pris beaucoup de temps. L'autre difficulté, c'est de connaître et de savoir si vous avez vraiment à faire à un Congolais; par exemple, si on prend le nom Makita, Makita, c'est un nom congolais, mais les

ner que l'on a, effectivement, à faire à un Congolais.

Pour les thèses soutenues en France, la plupart est archivée à Lille où se trouve une agence d'archivage de toutes ces thèses. Les thèses qui sont soutenues avant 1984 ne sont pas diffusées en ligne; elles sont archivées sur microfiches, donc il faut acheter les microfiches et un appareil qui permet de les lire. Et, une thèse en microfiche coûte dans les 40 €; si vous avez à faire à 2.000 thèses à 40 € l'unité, cela monte facilement à des sommes astronomiques. Et, je finance tout ça sur fonds propres. Ce que j'ai fait pour contourner cette difficulté financière, c'est qu'en 2011, j'ai publié un premier document que j'ai appelé «Almanach des thèses de doctorat», qui contenait 838 thèses. J'ai vendu le document et l'argent que j'ai gagné, je l'ai remis dans le circuit pour acheter d'autres thèses. En 2014, j'ai quantifié, rassemblé 1350 thèses, pour faire une deuxième publication et, c'est l'édition 2015 qui est sur le marché. Toutefois, les gens qui ont acheté le livre m'ont fait des observations, en disant que ce que vous faites est très bien, mais nous voulons connaître ce que soutiennent les Congolais. Ainsi, je suis passé maintenant à la phase de publier les catalogues où chaque thèse est accompagnée d'un résumé. Mais, la difficulté actuelle pour publier ce document est le nombre des pages et cela va coûter très cher. C'est pourquoi, je suis venu à Brazzaville chercher un partenariat, pour publier cet ouvrage. Malheureusement, après avoir frappé à beaucoup de portes, je n'ai pas reçu des réponses positives. Je vais, donc, le publier avec mes propres fonds, en faisant des petits tirages et une fois que j'ai de l'argent je fais d'autres éditions.

donc quatre volumes pour les thèses non médicales qui font en tout presque 1.700 pages et quatre volumes sur les thèses des sciences de la santé qu'on appelle médecine. Ces quatre volumes font à peu près 1050 pages. En un mot, je sors huit volumes totalisant à peu près 2.700 pages dans lesquels il y a 980 médecins et 1667 de non médecins.

***A combien est vendu le volume?**

** La difficulté, c'est que les volumes qui sortent ne seront vendus en principe qu'aux institutions. S'il faut acheter les quatre volumes de sciences non médicales, cela fait en F.Cfa l'équivalent de 195 000. Et pour les médecins, les quatre volumes, c'est 160.000 F.Cfa.

***Les thèses recensées sont-elles des thèses d'Etat ou bien on y trouve toute thèse de doctorat confondue?**

** La démarche est de recenser toutes les thèses congolaises, les thèses qui ont été validées par les jurys quelle que soit la thèse - 3^{ème} cycle, thèse d'Etat, thèse unique -, d'ailleurs les thèses d'Etat, tout comme les 3^{èmes} cycles n'existent plus. En France, on appelle tout ça des thèses. La chance que nous avons, c'est que 95% de Congolais, actuellement, qui ont des thèses hors sciences médicales, ont soutenu en France. Ce qui fait que l'homogénéisation de niveau de thèse ne se pose pas, pour toutes les thèses que j'ai recensées. Maintenant, pour les thèses de sciences médicales, au départ je ne voulais pas faire un document sur elles parce que ce sont des thèses spécifiques. En France, on les appelle des thèses d'exercice. Ce ne sont pas des thèses considérées vraiment comme des thèses de doctorat. A preuve, un médecin qui veut enseigner est obligé de passer un deuxième diplôme qu'on appelle le C.e.s (Certificat d'études spécialisées), avant d'aller à l'enseignement et c'est obligatoire. J'ai travaillé sur ces thèses à la demande du recteur Armand Moyikoua. Toutefois, je souligne que les thèses contenues dans ces documents sont authentifiées, c'est-à-dire qu'on a vérifié que la personne a bien soutenu une thèse dans une université avec un titre, une date, etc. Toutes les thèses dont on nous parle, et qui ne sont pas des thèses après vérification, ne sont pas dedans. Il peut y avoir une erreur, c'est-à-dire qu'on a mis

dedans quelqu'un qui n'avait pas de thèse, mais je doute fort qu'on en trouve. Certaines personnes n'y figurent pas au motif que leurs thèses n'ont pas été authentifiées comme vraies thèses ou ne sont pas encore authentifiées. On a voulu prendre beaucoup de précautions. Et, pour la crédibilité de la publication, selon les conseils prodigués, il vaut mieux oublier des personnes que d'en mettre sans certitude, au risque de discréditer le document. La nationalité des personnes y figurant a été également authentifiée. Moi-même vivant à Paris (France), j'ai la possibilité de vérifier dans les autres pays européens. De plus, nous avons des correspondants au Canada et aux Usa, pour ce travail de vérification et d'authentification.

***Les Congolais qui ont étudié dans les pays de l'Est figurent aussi dans cet Almanach?**

** Dans le catalogue qui sort, il y a une seule personne qui a fait ses études en Russie et une autre en Hongrie. La difficulté des thèses soutenues dans les pays de l'Est, c'est que ce sont des personnes qui se donnent ce titre de docteur. Mais, après fouille, on se rend bien compte qu'ils n'ont pas ce titre de docteur et, le Ministère des affaires étrangères qui devrait avoir un service, pour authentifier leurs diplômes n'a peut-être pas suffisamment de moyens, pour vérifier. Donc, vous verrez que dans ce que je publie, il y a très peu de gens qui ont étudié dans les pays de l'Est. Pour le moment, on se garde de les mettre, sauf si vraiment on est sûr que la personne a fait sa thèse dans une université qui existe et que cette thèse est validée par le jury. Toutefois, il est plus facile de vérifier en Chine que dans l'ex Urss et les autres pays de l'Est.

***Un dernier message...**

** Le travail que nous réalisons est un travail de mémoire pour que les vrais docteurs puissent être connus et reconnus. Toutefois, ceux qui ont de doctorat et qui ne trouvent pas leur nom dans le catalogue ou dans l'Almanach, peuvent nous donner la page de garde, le résumé ou à défaut la copie de la conclusion. Ce travail est un travail collectif même si c'est moi qui le rédige, puisque sans les informations que m'apportent mes collaborateurs, ces publications n'auraient pas la qualité qu'elles ont. Permettez-moi de les remercier tous, ici, singulièrement, Sidonie Nlambi Matokot Mianzenza, mon épouse. Ce travail promet la production intellectuelle, doctorale du Congo, laquelle, actuellement, est devenue un des enjeux au monde. Il est aussi bénéfique à l'université qu'à la Fonction publique dans l'authentification des diplômes de doctorat.

Propos recueillis par Philippe BANZ et Viclaire MALONGA

***M. Mianzenza qu'est-ce qui vous a motivé à publier l'Almanach des thèses de doctorat en République du Congo?**

** Quand j'étais expert à la Banque mondiale, au Fida et au Pnud, j'ai fait beaucoup de missions dans beaucoup de pays africains. Comme j'étais souvent l'économiste des missions, c'est moi qui étais chargé de rédiger la note macroéconomique et, la première chose que je faisais, était d'aller dans des bibliothèques d'économie des universités, chercher des notes publiées par les locaux. A partir de là, ma curiosité m'a amené à chercher, également, les thèses des Congolais. Malheureusement dans la plupart des pays que j'ai visités, j'en ai fait à peu près une quarantaine et Madagascar compris, je n'ai trouvé que très très peu des thèses des Congolais et c'est ce qui m'a poussé à faire un projet de recenser les thèses soutenues par les Congolais, afin de les faire connaître. Cela a été la première démarche qui a abouti à la toute première publication sur le Congo de 1960 à 1984.

***Comment peut-on appeler cette compilation, un catalogue des thèses?**

** Oui, à l'époque mon souci c'était seulement de faire la liste de tous les Congolais qui avaient fait des thèses. Et, je me suis rendu compte que la liste ne suffit pas. Beaucoup de Congolais disent qu'ils ont des thèses. Mais, il faut maintenant prouver

que la thèse existe, c'est-à-dire connaître le nom et prénom, le titre de la thèse, l'université dans laquelle a été soutenue la thèse et l'année, tout comme le nom du directeur de recherche. C'était les paramètres clés qu'il fallait rassembler, pour figurer dans la liste. C'est ce que j'ai



La couverture du livre.

fait pratiquement de 2007 à 2011.

***Quelles difficultés avez-vous rencontrées dans la collecte des informations liées à ces thèses?**

** La plus grande difficulté, c'est d'abord connaître les Congolais qui ont fait des thèses, et c'est la première. Dieu merci, je suis enseignant; j'ai fait moi-même une thèse et disons, je connais localement 200 ou 300 personnes qui ont fait des thèses. Ensuite, j'ai commencé à utiliser les bases de données en ligne, lesquelles recensent des thèses soutenues dans

Makita, il y en a au Japon. Si vous prenez les Loko, il y en a au Congo, mais il y en a aussi au Bénin. Si vous prenez les Ibara, il y en a au pays basque, en France et en Espagne; il y en a aussi en Amérique latine. Si vous prenez les Mavoungou, il y en a en R.d. Congo, au Gabon et en République du Congo. Et, donc, arriver à savoir qui est Congolais et qui ne l'est pas est un autre problème qui prend, en moyenne, un an et, on peut perdre cinq à six mois, pour arriver à détermi-

« Accélérateur de Développement, Acteur de Performance »

DEVEL SA : CALENDRIER DES FORMATIONS DU 1^{ER} TRIMESTRE 2016

Pour tout besoin d'informations et inscription : TEL : 06 627 14 14 / 05 781 00 00 Mails : develinfo2008@yahoo.fr / info.develsa@gmail.com

A Kit de performance en management des agents d'encadrement et divers managers					
N°	Module	Coût de participation	Durée	Période de réalisation	Lieu de réalisation
A1	Les bases du management et la gestion du temps	250 000	2 jours	27 au 28 janvier 2016 29 au 30 janvier 2016	Tous les séminaires se réaliseront au siège de notre société, situé au centre - ville de Pointe - Noire, vers la radio PNR, non loin de la résidence du gouverneur.
A2	Réussir ses réunions : Préparer, conduire et arrêter efficacement	250 000	2 jours	17 au 18 février 2016	
A3	Manager ses collaborateurs : Accompagner et développer ses équipes	250 000	2 jours	19 au 20 février 2016	
A4	Communication et relations humaines : être et agir en milieu professionnel	250 000	2 jours	04 au 05 mars 2016	
A5	Finance pour non financiers	250 000	2 jours		
Total		1 250 000	10 jours		

B Autres diverses formations destinées aux agents de recouvrements (B3), aux Secrétaires et Assistantes de Direction (B1 et B2) et toute personne intéressée.

N°	Module	Coût de participation	Durée	Période de réalisation	Lieu de réalisation
B1	Perfectionnement outils bureautiques	212 500	2 jours	10 au 11 février 2015	Tous les séminaires se réaliseront au siège de notre société, situé au centre - ville de Pointe - Noire, vers la radio PNR, non loin de la résidence du gouverneur.
B2	Organisation du travail et gestion du temps	212 500	2 jours	12 au 13 février 2015	
B3	Mise en place et management de la procédure de recouvrement de l'entreprise	250 000	2 jours	18 au 19 mars 2015	

Note : Pour nous permettre une meilleure organisation, nous vous prions de vous inscrire très rapidement.

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique

Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE
Direction - Tel: (242) 06.678.76.94 / 06.664.00.47

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.

Président:
Mgr Miguel
Angel OLAVERRI,
Evêque de Pointe-Noire
Vice-Président
Mgr Anatole MILANDOU
Archevêque de Brazzaville
Directeur de Publication:
Joachim MBANZA
Secrétaire de rédaction
Yéran Carrhol YANGA

Tel: (242) 06.668.24.72/
01 116 63 33
Saisie&Montage (PAO):
Atelier La Semaine Africaine
Service Commercial:
Brazzaville:
Tél.: 06.889.98.99
05.528.03.94
Pointe-Noire: Tel:05.557.78.71
06.655.80.03 / 05.553.16.93

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet: lasemaineafricaine.net

J'aime lire

Semaine Africaine

Crédit BONANA

Assurez la fête de Bonne année
en famille en toute quiétude



Désignations

Modalités

Objet du financement

Destinés à financer les fêtes de Noël et fin d'année

Montant du prêt plafonné

2 mois de salaire

Taux d'intérêt

0.99% mois

Délai de déblocage

48 Heures.

Durée de remboursement

6 à 9 mois en fonction du revenu

Taux d'endettement

Quotité cessible

Frais de dossier

En fonction du montant du crédit.

Forum «Generation Next» à Moscou (Russie)

Métissage culturel entre cent vingt-trois jeunes leaders

Les assises organisées par l'agence russe Rosotrudnitchestvo (Agence fédérale des affaires de la communauté d'Etats indépendants, des compatriotes vivant à l'étranger et de la coopération internationale humanitaire), du 24 au 28 novembre 2015, dans la ville de Moscou, en Russie, ont été un important moment de dialogue de cultures pour les participants. Cette rencontre a mis l'accent sur: «le développement de la diplomatie publique, la réalisation de la stratégie de la «force douce» («soft power»), la promotion de l'image positive de la Russie».

Retrouvailles culturelles. Dans un élan d'interculturalité, les jeunes leaders, venus principalement de la République du Congo, du Cameroun, du Gabon, de la République Démocratique du Congo, de la Belgique, de la Chine, de Thaïlande et de l'Indonésie ont brisé toutes barrières, pour s'ouvrir aux rites et traditions des autres. Un croisement de cultures rendu possible grâce aux échanges et visites des édifices qui décorent, de toute beauté, la capitale de la Russie. «Moscou est une ville culturelle par excellence», témoigne Josias N'gahata, artiste et membre de la délégation congolaise. L'affirmation résume l'émouvante visite à Moscou. La découverte du jardin Neskoutchny; de la tour de la trinité, la cité des églises, les écoles des Beaux-Arts; du plus grand studio de cinéma

de Moscou; du musée de la guerre, lieu de mémoire de la Deuxième guerre mondiale; du grand quartier appelé «Moscou City», du monument de De Gaulle, à l'entrée de l'hôtel Cosmos, imposant bâtiment liant historiquement la Russie et la France; des temples du Kremlin (Temple du Saint Sauveur); la promenade dans le quartier Arbat; la balade à la place Rouge, et la pièce «Gisèle», spectacle du théâtre du «ballet du Kremlin» sont autant de moments inoubliables pour tous les participants ou presque au Forum «Generation Next». La visite à la cathédrale de la dormition du Kremlin a, elle aussi, fait événement. De l'intérieur, des piliers ronds, des icônes et des fresques «toujours dans le cadre», tiennent en éveil des visiteurs informés sur les cérémonies et rituels symboliques tenus



Des jeunes des deux Congo (Brazzaville et Kinshasa) et Camerounais aux côtés d'Irina.



Des jeunes des deux Congo (Brazzaville et Kinshasa) et Camerounais aux côtés d'Irina.

dans cette cathédrale. Un endroit marquant le passé de la

Russie, avec le choix et l'intronisation des chefs d'église. Pendant une semaine, les jeunes leaders congolais ont, grâce aux échanges et visites de haute portée culturelle, été dans les secrets des Dieux. Ils sont allés à la rencontre non seulement de la culture russe, mais d'autres mœurs, également. Tous sont restés «dans le cadre», slogan ayant mouvementé leur séjour à Moscou. Initiative de l'agence Rosotrudnitchestvo, l'édition 2015 du forum «Generation Next» a été consacrée à la célébration du 90e anniversaire de cette organisation, sur fond de promotion des valeurs socioculturelles et de diplomatie publique. De sorte que la Russie reprenne et solidifie davantage ses attaches avec d'autres pays du monde.

Hordel BIAKORO-MALONGA, de retour de Moscou

M.B Productions

Des accords conclus à l'étranger au profit des artistes congolais

Médard Bongo, manager de M.B. Productions, une structure de production artistique et culturelle, vient de participer à des événements culturels, au Maroc et au Cameroun. L'occasion de conclure des accords de partenariats destinés à promouvoir nos acteurs culturels à l'étranger.



Fabien Obongo, à droite, suivant attentivement Médard Bongo commentant son rapport.

Comme un explorateur de retour d'une expédition! C'est ce que l'on pourrait dire de Médard Bongo, quand il s'est présenté, le 2 décembre dernier, à la Direction départementale des arts et des lettres de Pointe-Noire. Avant de donner, le même jour, une conférence de presse, au siège de sa structure, au quartier Loandjili. Le compte-rendu de son séjour de près de trois semaines, au Maroc et au Cameroun, aura été une «mission réussie par un digne fils du pays, qui vient de faire quelque chose d'inoubliable pour son pays», selon l'expression de Fabien Victorien Obongo, directeur départemental des arts et des lettres. Directeur du F.i.m.a (Festival international des musiques

et des arts), Médard Bongo a été invité, le mois dernier, à prendre part au festival «Visa for Music», organisé à Rabat, capitale du Maroc. Et plutôt que de revenir, directement, au Congo, Médard Bongo a atterri à Yaoundé. Dans la capitale des Lions indomptables, Médard Bongo a participé, toujours en novembre, au festival «Bikoutsis». Lors de ces deux séjours, Médard Bongo ne s'est pas contenté d'entretenir son stand pour montrer des produits musicaux congolais. Il s'est montré utile, au point d'être nommé président du jury, lors du «Bikoutsis», quand il s'est agi d'élire la révélation artistique de l'année. Et il ne s'est pas arrêté là. Ayant, sans doute, horreur du bredouille, Médard Bongo a signé des accords de

partenariat avec huit festivals africains et européens. Des contrats axés beaucoup plus sur l'appui multiforme des artistiques congolais: professionnel, financier, matériel, etc. «Ces accords seront un petit ballon d'oxygène pour nos artistes, surtout ceux qui évoluent, jusqu'ici, dans l'anonymat», a expliqué Médard Bongo, lors de la conférence de presse. Il a ainsi invité les artistiques congolais à plus de créativité et d'ardeur, pour contribuer au rayonnement de la culture congolaise à l'étranger.

John NDINGA-NGOMA

Vient de paraître

«La nouvelle responsabilité de protéger», de Giscard Gandou D'Isseret

Un auteur en verve. C'est le moins que l'on puisse dire du Congolais Giscard Gandou D'Isseret. Ce diplômé en sociologie, en droit et philosophie, a publié, en novembre 2015, d'un seul coup, deux livres, aux Editions L'Harmattan-Congo. Le premier, intitulé: «Le Congo» et sous-titré: «Enjeux d'une gouvernance démocratique», dont on a parlé, récemment. Et le deuxième, qui porte le titre: «La nouvelle responsabilité de protéger».



La couverture du livre.



Giscard Gandou d'Isseret

Sous-titré «Nouvelle approche du droit international», le deuxième livre cité de Giscard Gandou D'Isseret comprend 152 pages, et est disponible en librairie, au prix de 15,68 euros.

«Le droit d'ingérence humanitaire, tel qu'il est aujourd'hui présenté, se comprend comme une éthique de détresse, une obligation de protéger les personnes en danger de mort. Cette obligation peut s'énoncer aussi comme une responsabilité, celle de protéger. Le terme «responsabilité» revêt, ici, un sens bien particulier. D'ordinaire, on est responsable de ce qu'on fait, de ce qu'on pose comme acte. La notion de responsabilité s'applique, alors, aux actes posés par un sujet conscient, dans un contexte bien déterminé. On peut, aussi, être responsable de l'autre, sans avoir à prendre de responsabilité à son égard. En effet, le visage d'autrui ne se réduit pas en une simple perception. Il me convoque et me fait sortir de moi pour prendre soin de lui.

Etre responsable est donc un devoir qui nous incombe, chaque fois que nous entrons en contact avec autrui. On est responsable sur fond d'une loi intérieure qui nous pousse de manière irrésistible à prendre soin de l'autre, à plus forte raison, quand il est en situation de détresse. Tout règlement, convention et disposition doit s'accorder avec cette loi intérieure, en tant qu'elle traduit la nature profonde des relations humaines.

La responsabilité de protéger traduit en acte la nécessité impérieuse de prendre soin de l'homme ou de la collectivité humaine, en général, quand les conditions de son existence connaissent une détérioration significative ou quand elles sont sur point de le devenir», lit-on, à la quatrième page de couverture du livre.

Giscard Gandou D'Isseret est auteur de plusieurs livres, parmi lesquels: «Sur les pas des philosophes. Le défi de penser» (L'Harmattan 2009); et «Relations internationales. Articulation entre le Droit et l'Ethique» (Bénévent 2011).

V.C.Y.

Presse

Un nouveau magazine dans les kiosques congolais

Il s'agit du magazine «A vous de voir». Sa présentation a eu lieu, le 27 novembre dernier, à son siège, sis au quartier «Socoprise», en allant vers l'aéroport international Agostino Neto, dans l'arrondissement 1 Lumumba de Pointe-Noire. C'était sous les auspices de sa fondatrice et Directrice générale, Germaine Mislange Libaba, ancienne animatrice à la chaîne de télévision TPT de Pointe-Noire. «A vous de voir», c'est un mensuel qui paraîtra au Congo-Brazzaville et sera diffusé, gratuitement, au Congo, comme à l'étranger, notamment dans de nombreux lieux jugés straté-

giques, comme les aéroports, les superettes, les gares ferroviaires et les hôtels. Le magazine sera spécialisé beaucoup plus dans l'information et la promotion des entreprises, quelle qu'en soit la taille et quel que soit son statut. «Dans un contexte marqué par la vitalité de l'économie nationale avec l'arrivée ininterrompue des investisseurs étrangers, nous avons estimé qu'il était important de mettre en place un outil qui aiderait à accroître la visibilité des entreprises œuvrant au Congo», a indiqué Germaine Mislange Libaba, dans son mot de circonstance. Elle a ainsi appelé des investisseurs à collaborer avec



Germaine Libaba expliquant la philosophie de sa structure.

«A vous de voir» pour un partenariat «win-win» ou gagnant-gagnant. «Il y a bien d'entreprises congolaises et étrangères qui sont déjà avec nous, depuis que nous leur avons présenté le projet. Les autres peuvent prendre le train en marche. Ce n'est que de cette manière que nous gagerons ensemble et ferons

face aux défis économiques que notre pays voudrait relever», a poursuivi Germaine. Laquelle est aussi fondatrice de la maison de production «SK Production», qui fait l'import/Export, le courtage et l'événementiel.

John NDINGA-NGOMA

Projet d'expropriation des parcelles de terrains de la sortie du viaduc de Kintélé

Les propriétaires des parcelles de terrains boudent le projet

Les propriétaires des parcelles de terrains situées de part et d'autre de la sortie du Viaduc de Kintélé, dans le district d'Ignié (département du Pool), sont en colère. Et pour cause, ils boudent l'arrêté n°34466 du 4 novembre 2015 signé par le ministre des affaires foncières et du domaine public, Pierre Mabiala. Décision déclarant d'utilité publique, l'acquisition foncière et les travaux d'aménagement d'une bande, large de cinquante mètres, longeant de part et d'autre la sortie du viaduc. Réunis au sein d'un collectif, les propriétaires des parcelles de terrains situées de part et d'autre de la sortie du Viaduc de Kintélé ont exprimé leur mécontentement, dans une lettre ouverte adressée au ministre Pierre Mabiala et rendue publique, à l'issue de l'assemblée générale qu'ils ont tenue, le samedi 5 décembre 2015, vers le complexe sportif de la Concorde, à Kintélé. En voici l'intégralité.



Les propriétaires des parcelles de terrains manifestant leur colère.

«Monsieur le ministre, Par une déclaration datant du 29 mars 2015, adressée au Président de la République, nous, propriétaires des parcelles de terrains situées de part et d'autre de la sortie du Viaduc de Kintélé, avons exprimé notre désapprobation d'un éventuel projet d'expropriation de nos parcelles. Mais, contre toute attente et à notre plus grande surprise, vous venez de publier, au Journal officiel n° 46 du 12 novembre 2015, un arrêté datant du 4 novembre 2015, n° 34 466 déclarant d'utilité publique l'acquisition d'une bande large de 50 mètres, longeant de part et d'autre la sortie du viaduc de Kintélé, district d'Ignié, département

du Pool. Monsieur le Ministre, pour nous, cet arrêté cynique qui relève du terrorisme d'Etat, est un véritable coup de poignard au dos. En effet, nombreux d'entre nous sont: • des rescapés du drame du 04 mars 2012 à Mpila; • des expropriés du quartier Dragages et Mpila) et de «Keba na virage» (Talanga); • des expropriés de l'entrée et la sortie du viaduc de Kintélé; • des expropriés des sites abritant l'extension de l'usine d'eau de Djiri, le complexe sportif de la Concorde et l'Université Denis Sassou-Nguesso. Monsieur le Ministre, Nous n'avons jamais été

consultés sur un quelconque projet d'utilité publique pouvant donner lieu à l'expropriation de nos parcelles. Votre arrêté pourrait, sans doute, jeter des familles entières dans la rue et les condamner à une vie d'errance, contrairement à la Déclaration universelle des Droits de l'homme. Nous vous rappelons, expressément, que dans son allocution du 21 septembre 2015, convoquant le référendum sur la nouvelle constitution, le Président de la République disait, nous citons: «En observant l'évolution de la société congolaise, depuis plus de 50 ans, j'ai retenu que les Congolais ne veulent pas que l'on décide à leur place. Ils ne veulent pas qu'on leur impose un idéal. Ils ne veulent pas non plus qu'on

restreigne ou qu'on les prive de leur liberté. Ils veulent être entendus sur les choix qui engagent leur avenir. Ils veulent être libres de dire «Oui» ou «Non», s'il y a un choix à faire les concernant. Ils veulent tous être respectés, parce qu'ils sont des Congolais et fiers de l'être.» Vu le caractère unilatéral de votre arrêté et tenant compte des propos du Président de la République, nous venons, par la présente, vous exprimer notre totale et légitime opposition à ce texte réglementaire. Nous n'accepterons jamais cette énième expropriation que vous nous imposez. Monsieur le Ministre, Pour avoir déjà subi des expropriations dans un passé récent, nous avons encore en mémoire les conséquences

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO,
Vers le rond-point Mess Mixte de Garnison, Immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville
B.P: 1431; Tél.: 22 294 13 34/01.018 12. 55/05 736 64 64
République du Congo

INSERTION LEGALE

«WORLD NATURAL RESOURCES»,
En sigle «WNR SAU»

Société Anonyme Unipersonnelle avec Administrateur Général
Au capital social de Francs CFA: Dix Millions (10.000.000)
Siège de la filiale: Avenue du Docteur LOEMBA, Centre-ville,
RCCM sous le numéro 12 B 637
POINTE-NOIRE - REPUBLIQUE DU CONGO

NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR GENERAL

Aux termes d'un procès-verbal des résolutions écrites des Administrateurs de la société «WNR MAURITIUS LTD», en sigle «WNR», en date du 09 juin 2015, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, le 25 novembre 2015, dûment enregistré à Pointe-Noire, sous le folio: 206/50 n°8856; il a été procédé à la nomination de Monsieur Richard MOULET, en qualité de nouvel Administrateur général de la société ci-dessus ci-

tée, en remplacement de Monsieur Landry SEGGA.

DEPOT LEGAL: Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 26 novembre 2015, sous le n°15 DA 1598.

Fait à Pointe-Noire, le 30 novembre 2015.

Pour avis,

Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE,
Notaire

CHANGEMENT DE NOM

Mme NTOUMBA RAMATOULAYE porte, désormais, le nouveau nom: KIESSE DORCAS

dramatiques de cette triste expérience que nous ne souhaitons plus revivre. Par conséquent, nous demandons le retrait pur et simple de cet arrêté. Si rien n'est fait, et que vous tenez à nous exproprier de force, nous vous disons que

contre vents et marrées, nous défendrons nos parcelles, jusqu'à la mort et rendons le Gouvernement entièrement responsable de tout ce qui adviendra.

Propos recueillis par Pascal BIOZI-KIMINOU

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO,
Vers le rond-point Mess Mixte de Garnison, Immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville
B.P: 1431; Tél.: 22 294 13 34/05 736 64 64
République du Congo

INSERTION LEGALE

«REVISION DES TRANSACTIONS AUDIT & ADVICE»

En abrégé «RT2A-SARLU»

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital social de Francs CFA: Un Million (1 000 000)
Siège social: 410, Avenue Marien NGOUABI, rond-point d'Avoum, Immeuble OBAMBI, Centre-Ville, Boîte postale: 4187
RCCM: CG/PNR/15 B 734
Pointe-Noire, République du Congo

Il résulte d'un acte authentique reçu par le Notaire soussigné, le 29 octobre 2015, enregistré à Pointe-Noire, le 3 novembre 2015, folio 190/34, n° 7974, la création d'une Société ayant les caractéristiques suivantes:

FORME: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU);

OBJET:

La société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:
- Audit et révision des comptes;
- Commissariat aux comptes;
- Expertise comptable;

Et, généralement, la société pourra exercer et développer des activités connexes se rapportant à l'activité principale ci-dessus;

DENOMINATION: «REVISION DES TRANSACTIONS AUDIT & ADVICE», en abrégé «RT2A-SARLU»;

SIÈGE SOCIAL: Pointe-Noire, 410,

Avenue Marien NGOUABI, rond-point d'Avoum, Immeuble OBAMBI, Centre-Ville, Boîte postale: 4187, République du Congo;

DUREE: 99 ans, à compter de son immatriculation au R.C.C.M.;

GERANCE: Monsieur René SOUSSI TCHAPI est nommé gérant de la société, pour une durée indéterminée;

RCCM: CG/PNR/15 B 734;

DEPOT LEGAL: Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 18 novembre 2015, sous le numéro 15 DA 1568.

Fait à Pointe-Noire, le 30 novembre 2015.

Pour avis,
Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO,
Vers le rond-point Mess Mixte de Garnison, Immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville
B.P: 1431; Tél.: 22 294 13 34/05 736 64 64/République du Congo

INSERTION LEGALE

«GAMA CIVIC CONSTRUCTION» SARL/Société A Responsabilité Limitée

Au capital de: Cinquante Millions (50 000 000) Francs CFA
Siège social: Quartier Aéroport, Face Résidence Saint Georges
Boîte postale: 4874/RCCM: CG/PNR/12 B 176/Pointe-Noire - République du Congo

DISSOLUTION

Suivant Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société «GAMA CIVIC CONSTRUCTION» SARL, en date du 24 septembre 2015, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, le 13 novembre 2015, enregistré à Pointe-Noire, à la même date, folio 198/31, n°8330; il a été décidé de la dissolution de la société par anticipation et sa mise en liquidation. Monsieur Bertrand DUVAL est nommé en qualité de liquidateur, pour la durée des opérations de liquidation de la société. Le siège de la liquidation est fixé à Pointe-Noire, rue

Tchitchele, Centre-Ville, République du Congo. Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 17 novembre 2015, duquel la liquidation a été inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier «RCCM», sous le numéro 15 DA 1560. Les créanciers de ladite société sont invités à produire leur créance au siège de la liquidation, dans un délai de 30 jours, à compter de la publication des présentes.

Pointe-Noire, le 25 novembre 2015.

Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE,
Notaire

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire

1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO,
Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison, immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville
B.P: 1431; Tél. 22 294.13.34/01 018.12.55/05 736.64.64
République du Congo

«SOCIETE CONGOLAISE D'EXPLOSIFS»

Société à Responsabilité Limitée/Au capital social de Franc CFA: Un Million (1.000.000)
Siège social: Hôtel la Rose, Boulevard de Loango, Zone Industrielle, Plage Mondaine, Boîte postale: 5300/Immatriculée au RCCM sous le numéro 09 B 886
POINTE-NOIRE - REPUBLIQUE DU CONGO

ANNONCE LEGALE

CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE

Suivant Procès-verbal des décisions de l'associée unique de la «SOCIETE CONGOLAISE D'EXPLOSIFS», en date du 30 octobre 2015, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, le 16 novembre 2015, enregistré à Pointe-Noire, sous le folio 201/179, n°8599, il a été procédé au changement de la dénomination sociale de ladite société qui est, désormais: «EPC Explo CONGO»; En conséquence de ce qui précède, l'article 3

des statuts a été modifié. FORMALITE LEGALE: Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 20 novembre 2015, sous le n° 15 DA 1582.

Fait à Pointe-Noire, le 30 novembre 2015.

Pour mention et avis,

Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE, Notaire

Equipe nationale de football du Congo

Le bilan des sélectionneurs de 1998 à 2015

D'ici à quelques semaines, on devrait connaître le nom du futur sélectionneur des Diables-Rouges, donc le successeur de Claude Le Roy. L'équipe nationale du Congo en a vu beaucoup partir. Elle en a vu, également, beaucoup revenir. Combien sont-ils à l'avoir quittée, définitivement, et à l'avoir réintégré, ces dernières années? Quels sont les 13 derniers sélectionneurs qui ont entraîné les Diables-Rouges? Focus sur ces entraîneurs.

Alain Nguinda, à la base de la qualification pour la CAN 2000

Après la CAN 1992, les Diables-Rouges sont ridicules. Ils ne se qualifient pas pour les CAN 1994, 1996 et 1998. L'équipe nationale n'est plus qu'un grand champ de ruines, lorsqu'on décide de faire appel à Alain Nguinda, un jeune entraîneur ayant travaillé



longtemps sous la coupe de l'Allemand Joachim Fickert et de David Memy, respectivement avec les Diables-Rouges juniors et A. Les résultats progressent légèrement. Mais, il est remercié «pour manque d'autorité», à deux journées de la fin des éliminatoires de la CAN 2000, après la défaite (0-2) face à la Côte d'Ivoire, le 11 avril 1999, à Abidjan. Pourtant, le Congo est deuxième de son groupe, et garde intactes ses chances.

David Memy, comme un goût d'inachevé

David Memy revient. Pour son premier match, le 4 juin 1999, c'est une douche froide. Le Mali enfonce (3-1) le Congo à la troisième place de son groupe, synonyme d'élimination. Il reste, néanmoins, un dernier match, le 20 juin 1999, contre la Namibie. Le Congo le gagne (3-0), heu-



reusement, pendant que le Mali et la Côte d'Ivoire font jeu égal. Les Diables-Rouges soufflent la deuxième place au Mali et se qualifient pour la CAN 2000, co-organisée par le Nigeria et le Ghana.

Le Congo tombe dans le groupe de la mort basé à Lagos et Kano:

Nigeria, Maroc, Tunisie, Congo. Il essuie deux défaites, face au Maroc et à la Tunisie, et tient en échec le Nigeria (0-0). Insuffisant pour aller en quarts de finale. Dès son retour à Brazzaville, Mémy démissionne.

Ngakosso, Tsiangana et Minga "Pépé", un triple fiasco

Camille Ngakosso prend la relève, en avril 2000, pour les éliminatoires de la Coupe du



monde 2002 et de la CAN 2002. Il est limogé, le 12 septembre 2000, «pour insuffisance de résultats», malgré des préliminaires victorieux dans les deux compétitions, à cause des débuts calamiteux dans les phases de groupes: deux défaites de rang, l'une contre la RDC (0-2), le 9 juillet 2000, à Kinshasa, dans les éliminatoires de la Coupe du monde, l'autre, face à l'Afrique du Sud (1-2), le 3 septembre 2000, à Pointe-Noire, dans les éliminatoires de la CAN.

Gaston Tsiangana lui succède, en octobre 2000, à titre provisoire. La lourde défaite du Congo (1-5) devant le Liberia, le 13 janvier 2001, à Freetown, en match des éliminatoires de la CAN 2002, puis la courte défaite, face à la Tunisie, le 28 janvier 2001, à Pointe-Noire, pour la Coupe du monde 2002, précipitent son remplacement.

Le poste échoit à Minga "Pépé", en mars. Le champion d'Afrique 1972 est salué par une défaite, pour son premier match, contre le Liberia (0-1), le 25 mars 2001. Mauvais présage, car en 9 matchs, le Congo n'enregistre que 1 victoire, aligne 4 défaites et concède 4 nuls. Adieu, la CAN 2002! Adieu, la Coupe du monde 2002!

Claude Andrey, Letard et Tosi ou les grandes déceptions

En 2002, le Congo s'offre un entraîneur suisse, en l'occurrence Claude Andrey, pour les éliminatoires de la CAN 2004. Ses débuts sont prometteurs, avec deux victoires aux dépens, respectivement, du Mozambique (3-0), le 13 octobre 2002, à Maputo, et de la RCA (2-1), le 4 mai 2003, à Brazzaville, puis un nul (0-0), contre le Burkina Faso, le 8 septembre 2002, à Brazzaville. Mais, la fin est chaotique: deux nuls, les 8 juin et 6 juillet 2002 (RCA et Mozambique), et une lourde défaite (0-3), le 21 juin 2002, à Ouagadougou. Le Congo, éliminé, sera absent à la CAN 2004.

En avril 2004, la Fécofoot s'en remet au Français Christian Letard, lequel alterne victoires et défaites, dans les éliminatoires jumelées CAN-Coupe du monde 2006,



dans un groupe où le Congo affronte, entre le 5 juin et le 10 octobre 2004, le Sénégal (0-2), le Liberia (3-0), le Mali (1-0), le Togo (0-2) et la Zambie (2-3). Il claque la porte, en février 2005, et intente un procès contre la Fécofoot, les clauses de son contrat n'étant pas respectées. Gaston Tsiangana est rappelé, pour colmater les brèches, jusqu'à la fin des éliminatoires. Il ne fait pas mieux que son prédécesseur: trois défaites (Zambie: 0-2, Mali: 0-2, Togo: 2-3; un nul (Sénégal: 0-0) et une victoire (Liberia: 2-0).

En 2006, un autre Français arrive: Noël Tosi. Au bout de trois matchs des éliminatoires de la CAN 2008 (Afrique du Sud: 0-0, le 4 septembre 2006, à Jobourg, Tchad: 3-1, le 8 octobre 2006, à Brazzaville, et Zambie: 0-0, le 25 mars 2005, à Brazzaville), la Fécofoot se sépare de lui. Il est



remplacé par...Gaston Tsiangana, une fois de plus, qui échoue, également: défaite en Zambie (0-3), le 2 juin 2006, et deux affligeants nuls, contre l'Afrique du Sud (1-1), le 17 juin, à Brazzaville, et le Tchad (1-1), le 5 août 2007, à Ndjaména. Fin des illusions.

Ivica Todorov et Robert Corfou

Le football congolais vit des mauvais jours. Quatre absences d'affilée à la CAN. Mais, déclat-



rer forfait n'étant pas sportif, il s'engage dans les éliminatoires jumelées CAN-Coupe du monde

2010. Le Franco-serbe Ivica Todorov prend en main les Diables-Rouges. Il gagne tous ses matchs à domicile: Soudan (1-0, le 8 juin 2008), Tchad (2-0, le 22 juin 2008), Mali (1-0, le 7 septembre 2008). Mais, en perdant tous ses trois matchs à l'extérieur, contre les mêmes adversaires, le Congo est doublement éliminé. Une fois de plus. Robert Corfou, deux matchs, et Camille Ngakosso, quatre matchs, en remplacement de Corfou, sont, eux, incapables de qualifier les Diables-Rouges pour la CAN 2012, dans un groupe des éliminatoires composé du Soudan (0-2 et 0-1), du Ghana (0-3 et 1-3) et du Swaziland (3-1 et 1-0).

Jean-Guy Wallemme et Kamel Djabour: du meilleur au pire!

Entraîneur d'Auxerre (France), Jean-Guy Wallemme devient, aussi, simultanément, entraîneur des Diables-Rouges, en octobre 2011. Visiblement, il ne se sent pas à l'aise. Après l'élimination des Diables-Rouges par l'Ouganda (3-1, le 29 février 2011, à Brazzaville, et 0-4, le 16 juin 2011, à Kampala), pour la CAN 2013, c'est fort logiquement qu'il démissionne.

Son adjoint, Kamel Djabour, lui succède à la tête des Diables-Rouges, pour les éliminatoires de la Coupe du monde 2014. Mais, alors qu'il ne faut plus qu'un point en deux matchs, dont un à domicile, pour se qualifier, le Congo s'incline contre le Burkina Faso (0-1), le 15 juin 2013, et se contente d'un match nul (2-2), le 7 septembre 2013, à Niamey, face au Niger. Le Congo s'en souvient encore. Une terrible désillusion pour les Diables-Rouges. Djabour s'en va...

Claude Le Roy écrit l'histoire

Lorsqu'il est nommé, le 5 décembre 2013, sélectionneur des Diables-Rouges, Claude Le Roy apporte un véritable changement au niveau de l'état d'esprit. Résultat: les Diables-Rouges deviennent une équipe difficile à battre à l'extérieur, notamment dans la phase de poules des éliminatoires de la CAN 2015. Finalement, Le Roy les emmène à la phase finale, quinze ans après leur précédente participation. En Guinée Equatoriale, le Congo remporte sa première victoire en phase finale, contre le Gabon, quarante et un an après la dernière, remportée en Egypte, en 1974. Et dispute les quarts de finale (éliminé par la RDC), comme en 1992, au Sénégal (éliminé par le Ghana).

Le Congo dispute, ensuite, deux de ses six matchs des éliminatoires de la CAN 2017, et est premier de son groupe. Il élimine, aussi, l'Ethiopie et se qualifie pour la phase de poules des éliminatoires de la Coupe du monde 2018. Mais, les relations entre Le Roy et la Fédération, d'une part, entre Le Roy et une partie du public et de la presse, d'autre part, sont tendues. Il décide de tourner la page. Désormais, le Congo est sans entraîneur. Qui le remplacera? Réponse d'ici à quelques semaines.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Match amical de football à Pointe-Noire

A.S Cheminots et A.S.V.Club de Kinshasa à force égale

Il n'est pas trop tard, pour revenir sur le match amical international de football disputé, le 2 décembre 2015, à Pointe-Noire, par l'A.S Cheminots et l'A.S.V.Club de Kinshasa, qui se sont séparés, dos-à-dos (1-1). À la grande satisfaction du coach des Cheminots et, surtout, du public, vu le contexte actuel du football congolais.

Les Kinois ont ouvert le score, par Lusadisou, à la 60^e minute de jeu. Dix minutes, après, les locaux ont égalisé, par Bossone, lequel a profité d'une erreur du portier adverse. Et le score en restera là.

Il a été accueilli comme une contreperformance par Florent Ibengué, entraîneur de l'A.S.V.Club. «Ce score ne me satisfait pas. Quand on mène et quand on domine toute la rencontre, on doit faire de sorte que l'adversaire ne revienne pas au score. Ça énerve, à la limite», a expliqué l'entraîneur du Vita Club. Or, ces derniers temps, le Vita Club se fait rejoindre au score. Comme récemment, en finale du tournoi de la République organisé à Brazzaville, quand Vita Club s'est incliné, à l'issue des tirs au but face aux Diables-Noirs de Brazzaville, après avoir, pourtant, mené deux buts à zéro. «C'est dire que nous manquons de concentration et qu'on se relâche chaque fois qu'on ouvre le score», a-t-il poursuivi, avec un peu de dépit.

Mais, le dépit d'Ibengué a tranché avec la satisfaction de son homologue, Rody Mountaro. «Le plus important, c'est que les gamins ont fait un match extraordinaire. Voir des garçons qui ont passé sept mois sans entraînements tenir le coup face à une équipe qui est en tête du championnat de la Rdc et est présente en ligue africaine des champions, c'est une jeune équipe en reconstruction qui a résisté à la domination de Vita Club. C'est pourquoi, je tiens à féliciter mes joueurs devant la presse», s'est félicité Rody Mountaro.

Dans un contexte marqué par l'absence de compétitions au niveau local, faire un match nul devant un des grands clubs africains du football peut être qualifié comme un exploit. Et l'autosatisfaction de Rody Mountaro, comme des quelque 3000 Congolais venus assister à cette rencontre amicale ne peut qu'être légitime.

John NDIINGA-NGOMA

Nécrologie

Notre ami Mack 2 s'en est allé...

Les amoureux du volleyball et de l'athlétisme ont appris, samedi 21 novembre 2015, le décès d'un fervent opérateur du sport congolais des années 70 à nos jours, en l'occurrence le photographe Bernard Makoumbou, dit Mack 2, qui leur a permis d'immortaliser leur vie sportive.

Je l'ai côtoyé, souvent, autour des aires de jeu, au Centre sportif et universitaire de Makélékélé et au Stade Massamba-Débat. Un seul culte nous réunissait: réaliser le plus possible les meilleurs clichés des matchs et des épreuves d'athlétisme. Mack 2 ne s'embarassait jamais de nous rappeler qu'il n'était pas journaliste sportif, en riant. A partir de ce moment, nous devenions complices, mieux complémentaires. Il avait aussi beaucoup à nous dire sur les caprices d'un appareil photo sophistiqué. Nous nous ouvrons à lui, pour éviter le ratage d'un reportage. En tout cas, il faisait bon réaliser un



reportage avec lui. Tel fut Mack 2, cet aîné qui vient de nous quitter. Bernard Makoumbou a été inhumé, mardi 1er décembre 2015, au cimetière Ma Campagne, à Kinsoundi (Brazzaville). Après la messe de requiem, en l'église Saint Kisito. Nous adressons nos très sincères condoléances à sa famille, notamment son épouse et ses enfants.

G-S.M.

SPECIAL PROMO 11^{ème} JEUX AFRICAINS

A L'OCCASION DU JUBILE DES JEUX AFRICAINS DE BRAZZAVILLE
GX INTERNATIONAL VOUS OFFRE DES REMISES EXCEPTIONNELLES
POUR VOS ENVOIS (500gr)

NOS TARIFS				
VERS LA FRANCE	VERS LES USA	VERS L'EUROPE	VERS L'AFRIQUE	VERS LE RESTE DU MONDE
11 000 FCFA	12 000 FCFA	13 000 FCFA	14 000 FCFA	15 000 FCFA

NOS POINTS FORTS:

- Nos partenaires TNT Express, UPS, SCS, DHL, FIAT, ECAR, AIR FRANCE, TAC, BULFIN Bank
- Nos services clients (national et international)
- Soins de vos envois en temps réel (tracking)
- Peuses de livraison
- Compétitivité

GX International vous accompagne vers plus de 30 destinations nationales et plus de 200 destinations internationales.

Notre devise: **ALLER + PLUS**

S.n.d.e (Société nationale de distribution d'eau)

Quatre quartiers de Mfilou seront connectés à l'adduction d'eau potable

Quatre quartiers de Mfilou, le septième arrondissement de Brazzaville, à savoir: Kahounga, Indzouli, Mbouala, Kiélé Tenard seront connectés au réseau d'adduction d'eau potable de la S.n.d.e (Société nationale de distribution d'eau potable). Ces quartiers seront, désormais, desservis en eau potable par la S.n.d.e, après des décennies où les populations se sont contentées d'eau de puits et de pluie. La cérémonie officielle relative au lancement du projet d'adduction d'eau potable dans ces quartiers a eu lieu, samedi 5 décembre 2015. Sous le patronage de Louis Patrice Ngagnon, Directeur général de la S.n.d.e. En présence de Norbert Ossebe, directeur de cabinet, représentant l'administrateur-maire de M'Filou, et des chefs de quartiers.

A l'occasion du lancement du projet d'adduction d'eau potable dans quatre quartiers de Mfilou, le septième arrondissement de Brazzaville, le Directeur général de la S.n.d.e a procédé à l'inauguration du premier robinet, dans le quartier Kahounga. A la grande satisfaction de quelques habitants présents, malgré un soleil torride.

Frédéric Kiyindou, président du collectif des habitants des quartiers concernés par le projet, a, dans son mot de bienvenue, rappelé les difficultés rencontrées par les populations, pour s'approvisionner en eau potable, notamment «les réveils matinaux, les cas de viols de nos jeunes filles et de nos épouses, le transport de bidons de 25 litres sur de longs trajets, les maladies d'origine hydrique, etc.». Ce projet, dont tout le monde attend vite la réalisation, apporte un ouf de soulagement à ces populations installées dans ces zones depuis 48 ans, sans accéder au système d'adduction d'eau potable. Pour la réalisation de ce projet

d'adduction d'eau potable dans les quatre quartiers de Mfilou, s'étendant sur 20 hectares, la S.n.d.e a fourni 2.337 tuyaux de différents diamètres. Le projet couvre un réseau de 14 kms linéaires. Louis Patrice Ngagnon a demandé à la population de protéger ces investissements. «Je voudrais dire aux populations pour le cri du cœur que vous venez de lancer. Ce que nous venons de faire, ici, n'est qu'une partie du grand projet qui va se réaliser dans quelques temps, et qui concernera le traitement de toutes les zones périphériques de Brazzaville. Ce projet partira de Djiri sur les hauteurs, comme nous sommes ici, jusqu'à Nganga Lingolo», a-t-il dit. En effet, dans le cadre de ce vaste projet, il est prévu la réalisation de 40.000 branchements, soit une distance linéaire d'environ 680 kms de tuyaux. «Le gouvernement de la République est en train d'affiner les négociations sur ce projet avec l'Agence française de développement, à hauteur de 1 05 milliards de francs Cfa.



L'inauguration du premier robinet.



La dégustation de l'eau.

Ce prêt est presque obtenu, et nous sommes en train de mettre les derniers réglages, pour faire aboutir cette démarche. Il y a donc intérêt à ne pas écouter les oiseaux de mauvais augure, puisque, souvent, il arrive aussi que d'autres commentaires soient faits. Venez prendre l'information à la source. Il reste ici, effectivement comme vous l'avez indiqué, un quartier, Kiélé Tenard. Les études sont maîtrisées», a-t-il indiqué. Norbert Ossebe n'a pas ca-

ché sa joie: «C'est la réalité, comme l'ont dit les mamans, quand il n'y a pas d'eau, la vie est à moitié vécue et c'est un grand honneur pour nous. L'eau est là, c'est une réalité». La S.n.d.e poursuit donc les travaux, pour brancher les domiciles, au fur et à mesure de l'avancement du réseau, dans ces quatre quartiers de Mfilou situés en hauteur.

Pascal-Azad DOKO

Bonaventure Mbaya, président de la Convergence citoyenne

«Le respect des Constitutions est une position de principe»

Invité au congrès du Parti social-démocrate allemand (S.p.d), qui se déroule à Berlin, du 9 au 12 décembre 2015, l'ancien ministre Bonaventure Mbaya, président de la Convergence citoyenne, vice-président de l'Apac (Alliance progressiste d'Afrique centrale) et coordonnateur sous-régional de l'Internationale socialiste pour l'Afrique centrale, n'a pu obtenir, une fois de plus, des autorités congolaises, l'autorisation, pour s'y rendre. Dans l'interview ci-après, il pense que cette mesure, qu'il qualifie d'«inique», est liée à sa position sur le référendum constitutionnel.

* Monsieur le président de Convergence citoyenne, pourquoi n'avez-vous pas pu voyager?

** Je suis interdit de sortie du territoire national, pour des raisons totalement obscures, voire arbitraires, puisqu'elles ne m'ont pas été notifiées, ni expliquées. J'ai, pourtant, demandé des explications, en écrivant aux autorités nationales, à travers le Directeur général de la surveillance du territoire (D.g.s.t), avec ampliation, pour information, au chef de l'Etat et aux différentes chancelleries présentes dans notre pays. Je ne comprends pas cette décision qui n'honore pas notre pays, encore moins nos dirigeants et plus particulièrement le chef de l'Etat. C'est quand même surprenant pour les dirigeants d'un pouvoir qui a la prétention démocratique, en clamant, urbi et orbi, son attachement à la démocratie et à l'Etat de droit.

A cause de cette décision inique, je n'ai pas pu honorer des réunions et rencontres internationales où j'étais attendu, comme le colloque de l'Alliance progressiste internationale qui s'est tenu à Rabat, au Maroc, du 18 au 20 novembre dernier, ou la Cop 21, à Paris, le 30 novembre. A ce jour, les autorités nationales, destinataires de mon courrier, ont refusé de répondre par le silence. L'Etat congolais, naturellement,



B. Mbaya avec Massimo d'Aleima, ancien Pdt du Conseil italien.

été obligé d'informer mes partenaires internationaux de cette privation de liberté qui m'empêche de sortir du Congo. J'ai reçu, dans ce sens, le soutien de tous mes amis politiques: sociaux-démocrates, socialistes, progressistes et travaillistes du monde entier qui ont pris des motions ou adopté et publié des messages dénonçant les privations de libertés au Congo.

* Est-ce que cette mesure vise à vous empêcher de rejoindre l'opposition extérieure et la diaspora congolaise, pour mener des campagnes de dénigrement contre le pouvoir en place au Congo?

** Je n'ai pas besoin de poursuivre une campagne de dénigrement contre le pouvoir congolais. Ce n'est, certainement, pas une telle campagne qui contribuerait à ternir l'image de ce pouvoir au niveau international. Le tripatouillage de la Constitution et le référendum constitutionnel organisé pour changer la Constitution et permettre au président de la République de se pérenniser au pouvoir; les atteintes aux droits humains, à travers cette interdiction de sortie du territoire infligée aux responsables de l'opposition; les intimidations diverses, sans oublier les chiffres fantaisistes des résultats du référendum constitutionnel; tout cela, c'est largement suffisant, pour ternir gravement l'image de ce pouvoir.

Le respect des Constitutions est une position de principe pour mes amis socialistes qui n'ont donc pas besoin de moi pour se faire une idée de la nature du pouvoir congolais, dans les domaines de la démocratie, des libertés, de la justice sociale et de la gestion économique. La communauté internationale est suffisamment bien outillée pour apprécier la situation de nos pays, et l'évolution de la situation politique en Afrique centrale préoccupe, au premier chef, l'ensemble de la communauté internationale. C'est à cette fin que l'Alliance sociale démocrate du Congo milite, inlassablement, pour que le président de la République sursoie à sa démarche, car son référendum n'est pas crédible, dans la mesure où la gouvernance électorale à partir de laquelle on l'a organisé était déjà contestée, au cours de toutes les concertations politiques passées. L'Alliance sociale démocrate suggère, fortement, au président de la République, qu'il adhère à cette idée du dialogue inclusif proposée par la communauté internationale.

* Selon vous, que va-t-il se passer, maintenant que la nouvelle Constitution a été promulguée?

** L'opposition ne se reconnaît pas dans cette Constitution. Je pense que c'est logique, puisqu'elle s'est opposée, depuis le début, à tout changement de Constitution. Nous-mêmes, en tant que sociaux-démocrates d'Afrique centrale, nous nous sommes opposés à tout tripatouillage ou changement de Constitution qui ne viserait que la pérennisation d'un chef d'Etat frappé par la limitation du nombre des mandats.

Comme il a organisé ce référendum, sans préalablement avoir pu rassembler ses concitoyens sur cette idée et malgré le boycott massif de ce scrutin par plus de 90% du corps électoral, en promulguant cette nouvelle Constitution adoptée de manière tout à fait contestable, le président de la République a, manifestement, été, une fois de plus, mal conseillé, voire mal inspiré par ses muses politiques. Cette promulgation à la va-vite plonge le pays dans une impasse institutionnelle; elle tombe très mal, au moment où la communauté internationale, qui continue d'avoir des doutes évidentes sur la crédibilité de ce référendum, est en train d'encourager les Congolais à se retrouver pour un dialogue inclusif sur la gouvernance électorale et certains aspects développés dans cette nouvelle Constitution qui annonce déjà l'avènement d'une nouvelle République.

Propos recueillis par Joël NSONI

M.c.d.d.i

Bientôt des descentes d'explication et d'éclaircissement à la base

Le bureau exécutif du M.c.d.d.i (aile Euloge Landry Kolelas, située à la majorité présidentielle) s'est réuni, jeudi 3 décembre 2015, à la «Villa du souvenir» (résidence du président-fondateur du M.c.d.d.i, au centre-ville de Brazzaville). Sous la direction du secrétaire général, Bernard Tchibambeleta. A l'issue de sa session, l'instance dirigeante du M.c.d.d.i a décidé d'effectuer des descentes d'explication et d'éclaircissement au niveau des militants de base, à travers le pays. Ces descentes seront jumelées à la campagne de restructuration et de redynamisation des organes intermédiaires et de base du parti. Il a, en outre, réaffirmé l'adhésion «totale» du M.c.d.d.i à la grande famille de la majorité présidentielle.

En dehors du président du M.c.d.d.i, Euloge Landry Kolelas, tous les membres du B.e.n (Bureau exécutif national) étaient présents à la réunion présidée par le secrétaire général, Bernard Tchibambeleta. Parmi les trois points à l'ordre du jour, il y avait la participation du M.c.d.d.i au référendum constitutionnel du 25 octobre 2015 et la poursuite de la campagne de restructuration et de redynamisation des organes intermédiaires et de base du parti.

S'agissant du premier point, le Bureau exécutif national a fait remarquer que le quorum était atteint et qu'il pouvait, valablement, siéger. Au sujet de la participation du M.c.d.d.i au référendum constitutionnel, les membres du bureau exécutif national ont noté, avec une «grande sa-

tisfaction», la mobilisation «effective» de la base du parti et de ses responsables à tous les niveaux, pour le vote en faveur du «oui», en vue de l'adoption de la nouvelle Constitution et de l'accession de notre pays à la nouvelle République. Il s'est réjoui du comportement des militants sur le terrain et les a félicités, pour n'avoir pas cédé aux «provocations, intimidations et menaces» de tous genres.

Par ailleurs, le B.e.n a condamné, «avec véhémence, les actes inciviques, barbares et anti-démocratiques perpétrés par des citoyens manipulés et endoctrinés dans certains offices politiques». Mais, face à la campagne d'intoxication menée au niveau des militants de base, le B.e.n du M.c.d.d.i a décidé d'entreprendre des descentes d'explication et d'éclaircisse-



Bernard Tchibambeleta



Les membres du Bureau exécutif national.

ment, à travers le pays. Concernant le troisième et dernier point, le Bureau exé-

cutif national du M.c.d.d.i a «hautement apprécié le bon déroulement de la campagne de restructuration et redynamisation du parti, qui connaît de plus en plus une forte mobilisation». A cet effet, il a pris des mesures appropriées pour l'intensification de celle-ci, aussi bien au plan national qu'à l'étranger.

Rappelons qu'à cette occasion, le B.e.n a réaffirmé l'adhésion «totale du M.c.d.d.i à la grande famille de la majorité présidentielle et son soutien inébranlable au président de la République, Denis Sassou-Nguesso, pour ses actions en faveur de la paix, la stabilité et le développement harmonieux de notre beau

pays, le Congo».

Pascal-Azad DOKO






P8

**Incroyablement raffiné,
le smartphone de l'année est disponible**

à seulement
299.000 FCFA ht

Rendez-vous chez votre distributeur Burotop Iris.

Comparatif de prix :
 Prix Burotop Iris au Congo : **299 000 FCFA**
 Prix FNAC : **319 000 FCFA**
 Prix DARTY : **327 000 FCFA**

Vous n'avez plus besoin d'acheter vos smartphones à l'étranger.

4 Avenue FOCH - Brazzaville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60

Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tel: 04 453 53 53 - 05 605 60 56




Ordinateur portable HP COMPAQ CQ58



- *Disque dur 320Go
- *Mémoire RAM 2Go
- *Processeur AMD dual core
- *Ecran 15.6"
- *freedos

Garantie 1 an

à seulement
199.000
FCFA/HT

4 Avenue FOCH - Brazzaville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60

Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tel: 04 453 53 53 - 05 605 60 56




Tablette Huawei 3G T1





à seulement **99.000** FCFA ht

Garantie : 1 an

- * Ecran : 7"
- * Epaisseur : 8.5 mm
- * Processeur : Quad core 1.2 Ghz
- * Mémoire RAM : 1GB
- * Mémoire : 8GB extensible
- * Caméras : avant et arrière
- * Système : Android 4.4 + Huawei Emotion UI 3.0


4 Avenue FOCH - Brazzaville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60

Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tel: 04 453 53 53 - 05 605 60 56

www.burotopiris.com

**Ordinateur de Bureau Reconditionné
+ imprimante HP 1516 multifonction couleur**



à **99.000** FCFA/HT

*Prix HT. Cette offre est réservée aux particuliers et dans la limite du stock disponible.

4 Avenue FOCH - Brazzaville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60

Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tel: 04 453 53 53 - 05 605 60 56